

**RAPPORT FINANCIER 2015 GROUPE
GRAINES VOLTZ POUR LES COMPTES
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015**

Sommaire

- I. Comptes sociaux de la société Graines Voltz SA au 30 septembre 2015
 1. Rapport de présentation des comptes
 2. Comptes Annuels
 3. Dossier de gestion

- II. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux

- III. Comptes Consolidés du Groupe Graines Voltz au 30 septembre 2015.
 1. Etats de synthèse
 2. Méthodes et principes comptables en normes IFRS
 3. Evènements de l'exercice
 4. Les postes du résultat global et de l'état de situation financière

- IV. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

- V. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 Mars 2016 portant Rapport de Gestion sur les Comptes Annuels et Rapport sur les Comptes Consolidés. Exercice clos le 30 septembre 2015
 1. Informations générales
 2. Modifications de présentation et d'évaluation des comptes
 3. Filiales et participations
 4. Aspects juridiques
 5. Autres aspects juridiques
 6. Répartition du capital social et actions d'autocontrôle
 7. Autres informations
 8. Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société
 9. Autres propositions soumises au vote de l'Assemblée Générale

- VI. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de Contrôle Interne mises en place par la société (Article L. 225-37 du Code de Commerce) Exercice clos le 30 septembre 2015
1. Préambule
 2. Gestion des principaux facteurs de risques
 3. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne
- VII. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Graines Voltz S.A. pour l'exercice clos le 30 septembre 2015
- VIII. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

I. Comptes sociaux de la société Graines Voltz SA au 30 septembre 2015

1. Rapport de présentation des comptes.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par M. VOLTZ, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SA GRAINES VOLTZ relatifs à l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	58 960 866
Chiffre d'affaires	74 742 574
Résultat net comptable (Bénéfice)	4 328 993

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à COLMAR Cedex
Le 10/12/2015

FRITZINGER Fredy
Expert-Comptable

2. Comptes Annuels

a. Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2015	Net 30/09/2014
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	780 949	629 943	151 005	153 662
Fonds commercial (1)	2 988 059		2 988 059	2 958 059
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	308 145	3 094	305 050	305 050
Constructions	4 409 962	1 346 060	3 063 902	3 339 203
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 462 423	2 095 849	366 574	521 024
Autres immobilisations corporelles	3 116 022	2 302 073	813 949	865 691
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 591 882	1 489 866	10 102 016	10 613 016
Créances rattachées aux participations	2 340 972	1 263 763	1 077 209	2 856 577
Autres titres immobilisés	2		2	2
Prêts				
Autres immobilisations financières	393 110		393 110	418 457
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	28 391 524	9 130 649	19 260 875	22 030 739
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	243 320		243 320	202 490
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	12 213 331	1 402 001	10 811 330	9 975 495
Avances et acomptes versés sur commandes	21 911		21 911	5 608
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	25 297 689	6 412 990	18 884 699	22 861 785
Autres créances	2 441 317	23 923	2 417 393	3 241 035
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 835 195	225 056	1 610 139	1 835 195
Disponibilités	4 837 572		4 837 572	3 452 149
Charges constatées d'avance (3)	405 673		405 673	313 278
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47 296 008	8 063 971	39 232 037	41 887 034
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	467 953		467 953	357 499
TOTAL GENERAL	76 155 486	17 194 620	58 960 866	64 275 271
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			6 708 823	

b. Bilan Passif

	30/09/2015	30/09/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 370 000	1 370 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	812 014	812 014
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	137 000	137 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	20 095 927	15 501 283
Report à nouveau	-54 303	-54 303
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 328 993	4 594 643
Subventions d'investissement	377 575	423 682
Provisions réglementées	68 380	91 875
TOTAL CAPITAUX PROPRES	27 135 585	22 876 195
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	735 553	720 111
Provisions pour charges	488 005	573 414
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 223 558	1 293 525
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 634 731	28 256 205
Emprunts et dettes financières diverses (3)	701 305	800 857
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 239 076	7 090 457
Dettes fiscales et sociales	3 636 441	3 543 205
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	321 502	414 425
Produits constatés d'avance (1)	30 000	
TOTAL DETTES	30 563 055	40 105 148
Ecart de conversion passif	38 668	403
TOTAL GENERAL	58 960 866	64 275 271
(1) Dont à plus d'un an (a)	9 666 225	40 105 148
(1) Dont à moins d'un an (a)	20 896 830	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 400 948	15 745 582
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

c. Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2015	30/09/2014
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	60 038 387	13 698 710	73 737 097	72 319 680
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	753 270	252 207	1 005 477	795 169
Chiffre d'affaires net			74 742 574	73 114 849
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 330	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 163 284	1 102 034
Autres produits			2 643 736	2 354 780
Total produits d'exploitation (I)			79 554 924	76 571 662
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			46 868 671	43 121 004
Variations de stock			-1 567 175	374 932
Achats de matières premières et autres approvisionnements			342 968	340 902
Variations de stock			-40 830	113 484
Autres achats et charges externes (a)			9 312 594	10 069 326
Impôts, taxes et versements assimilés			836 807	792 389
Salaires et traitements			8 732 712	8 643 052
Charges sociales			3 537 406	3 467 306
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			912 880	1 052 021
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 061 997	2 624 474
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			217 600	403 510
Autres charges			3 245 024	2 779 915
Total charges d'exploitation (II)			75 460 654	73 782 315
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			4 094 269	2 789 347
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			2 387 290	1 884 712
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			564 177	710 914
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			359 611	550 991
Différences positives de change			42 843	25 045
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			3 353 921	3 171 661
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			2 345 736	1 458 401
Intérêts et charges assimilées (4)			478 347	940 610
Différences négatives de change			120 943	14 483
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				52
Total charges financières (VI)			2 945 026	2 413 546
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			408 895	758 116
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			4 503 164	3 547 463

	30/09/2015	30/09/2014
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	616	12 131
Sur opérations en capital	884 753	146 652
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	27 044	33 289
Total produits exceptionnels (VII)	912 413	192 072
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	287	15
Sur opérations en capital	50 660	118 146
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 549	61 376
Total charges exceptionnelles (VIII)	64 495	179 537
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	847 918	12 535
Participation des salariés aux résultats (IX)	272 653	74 286
Impôts sur les bénéfices (X)	749 436	-1 108 932
Total des produits (I+III+V+VII)	83 821 258	79 935 396
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	79 492 265	75 340 752
BENEFICE OU PERTE	4 328 993	4 594 643
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

d. Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA GRAINES VOLTZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2015, dont le total est de 58 960 866 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 4 328 993 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2015 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (en application des articles L. 123-12 à L. 123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation des créances et des comptes courants : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises et autres approvisionnements : ils sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré. La valeur du stock intègre les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La Direction de Graines VOLTZ est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, les notes qui les accompagnent ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations significatives figurent notamment les clients, les provisions pour risques et charges et les valorisations des immobilisations financières.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : non amortis
- * Constructions : 10 à 30 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les stocks ont été évalués au prix moyen pondéré, augmenté des frais de transport liés à l'achat, des frais de manutention et diminué des escomptes obtenus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 209 120 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 153 831 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

e. Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 1.96 % et une légère diminution de notre marge commerciale.

Ce pourcentage d'augmentation du chiffre d'affaires s'établit à 3.01 % hors augmentation des ventes liées aux ventes intra-groupe.

Le résultat net s'établit à 4 329 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 4 094 k€ contre 2 789 k€ l'exercice précédent soit une augmentation de 47 %.

La variation de ce résultat est due essentiellement à :

- Une diminution de la charge nette des clients douteux de 466 k€.
- Une diminution du coût du transport de 481 k€.
- Une diminution de la charge de loyer immobilier de 225 k€.
- Une diminution des honoraires et des commissions versées de 334 k€.
- Une augmentation de la charge nette de dépréciation de stock de 381 k€.
- Une augmentation des frais de personnel de 160 k€.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 4 503 k€ en augmentation de 27 %.

La société Graines Voltz a acquis le 31 décembre 2014 30% supplémentaires des actions de la société Les Gazons de France pour détenir 50% du capital.

La société Graines Voltz a cédé à la société Les Gazons de France une branche d'activité comprenant la marque Florivert ainsi que la clientèle et l'achalandage rattachés en date du 20 novembre 2014 pour un montant de 680 k€.

La société Graines Voltz a cédé à la société Hormalys une branche d'activité de fournitures horticoles en date du 8 août 2014 avec effet au 1er octobre 2014 pour un montant de 85 k€.

La société Graines Voltz a comptabilisé en déduction du poste "impôt sur les sociétés" au 30 septembre 2015 un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de 2014. Ce crédit d'impôt s'élève à 616 k€ et a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour les CIR des années précédentes.

La société Graines Voltz a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015. Ce contrôle a porté sur les années allant du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2014.

La société Graines Voltz avait déposé en décembre 2014 des déclarations de crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre des années 2011, 2012 et 2013. Au titre de ces déclarations, la société a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation. Après analyse de la documentation remise par la société, l'expert a déclaré éligibles les trois projets présents dans le CIR pour les trois années.

Cependant une partie des dépenses de personnel et des frais de sous traitance ayant servi de base de calcul des CIR a été rejetée par l'expert. La société Graines Voltz va contester cette décision et est confiante dans l'issue. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes clos au 30 septembre 2015 et un passif éventuel a été constitué à hauteur de 1 291 k€. Les autres éléments de rectification s'élèvent à 10 k€ et ont été provisionnés dans les comptes de la société au 30 septembre 2015.

f. Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 958 059	30 000		2 988 059
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	719 789	64 396	3 236	780 949
Immobilisations incorporelles	3 677 848	94 396	3 236	3 769 008
- Terrains	308 145			308 145
- Constructions sur sol propre	4 409 962			4 409 962
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels	2 527 675	17 229	82 480	2 462 423
- Installations générales, agencements aménagements divers	944 681	16 899	345 448	616 132
- Matériel de transport	1 634 848	339 241	266 475	1 707 613
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	802 644	41 625	51 993	792 276
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 627 953	414 994	746 396	10 296 551
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	14 570 495	480 000	1 117 641	13 932 854
- Autres titres immobilisés	2			2
- Prêts et autres immobilisations financières	418 457	62 900	88 246	393 110
Immobilisations financières	14 988 953	542 900	1 205 887	14 325 966
ACTIF IMMOBILISE	29 294 754	1 052 290	1 955 519	28 391 524

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	94 396	414 994	542 900	1 052 290
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	94 396	414 994	542 900	1 052 290
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	3 236	746 396	1 205 887	1 955 519
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	3 236	746 396	1 205 887	1 955 519

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fichiers clients	1 335 729			1 335 729
Mali de fusion	1 652 330			1 652 330
Total	2 988 059			2 988 059

Ces éléments correspondent à :

1) des rachats de divers fichiers clients pour 955 779 €.

Les fichiers clients sont des éléments non dissociables ; en effet les clients provenant de ces fichiers sont totalement confondus dans l'activité de la société, tant par leur nature que par les produits qu'ils achètent. Aussi, ces fichiers ne peuvent être amortis ou dépréciés, l'activité de la société générant des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier leur valeur nette comptable.

2) un contrat de distribution exclusive pour le Maroc avec la société Zeraim pour 379 950 €.

3) le mali de fusion est réparti entre les sociétés Plan Ornemental et Hortimar de la manière suivante :

Plan Ornemental : 1 246 909 €

Hortimar : 405 421 €

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoire. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire, déterminée en fonction de la situation financière et des perspectives d'évolution, est inférieure à la valeur d'actif.

La valeur d'utilité des titres est évaluée soit:

- en fonction la quote-part de situation nette détenue,

- selon la méthode des multiples d'entrée à savoir que les multiples qui ont été retenus sont ceux qui ont prévalu lors de l'acquisition initiale des sociétés. Les multiples retenus sont le résultat net et la situation nette. Ils sont appliqués à la date de clôture ou dans certains cas, le résultat net retenu peut être corrigé des éléments non récurrents et déterminé sur une moyenne des résultats net corrigés enregistrés sur plusieurs exercices.

Une dépréciation a été constatée pour un montant de 991 K€ portant ainsi le montant des dépréciations à 1 490 k€.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS BALL DUCRETTET	3 431	373	100,00	2 631	2 631			10 594	1 631	1 850
BRARD GRAINES	29	821	100,00	3 018	2 027			3 390	63	8
SAS SAULAIS	245	654	100,00	4 000	4 000			5 964	329	430
IBERIA SEEDS	6	-231	100,00	6		270		627	-70	
GV TURQUIE	495	-413	100,00	13	13	505		576	-26	
GV EGYPTE	26	13	99,00	26		1 172		742	-47	
TOPSEM	95	388	68,00	67	67			3 553	68	
SEMAPRO	9	50	100,00	9	9			5 193	225	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
PHYTOSEM	107	421	39,09	193	193			1 162	49	15
GAZONS DE FRANCE	661	282	50,00	1 267	800			6 164	-304	
HORMALYS	200		30,00	60	60			2 424	-44	
BIGLER	124	364	50,00	301	301	394		5 279	106	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	566 127	67 053	3 236	629 943
Immobilisations incorporelles	566 127	67 053	3 236	629 943
- Terrains	3 094			3 094
- Constructions sur sol propre	1 070 759	275 301		1 346 060
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 006 651	169 591	80 392	2 095 849
- Installations générales, agencements aménagements divers	835 760	24 371	338 999	521 133
- Matériel de transport	993 817	331 102	224 353	1 100 565
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	686 905	45 463	51 993	680 375
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 596 986	845 828	695 737	5 747 077
ACTIF IMMOBILISE	6 163 113	912 881	698 973	6 377 020

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 30 878 761 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 340 972		2 340 972
Prêts			
Autres	393 110		393 110
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	25 297 689	18 588 866	6 708 823
Autres	2 441 317	2 441 317	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	405 673	405 673	
Total	30 878 761	21 435 856	9 442 905
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu (voir détail provision pour créances douteuses).

Les créances des filiales en monnaies étrangères ont été converties sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion actifs ont été constatés pour 140 720 €.

Les avances aux filiales en monnaies étrangères ont été converties sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion actifs ont été constatés pour 324 427 € et des écarts de conversion passifs pour 36 097 €.

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	21 868
RABAIS.REMISES RISTOURNES&AVOIRS A	151 330
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	157 611
PRODUITS A RECEVOIR. DIVERS	2 000
BANQUES INTERETS COURUS A RECEVOIR	14 621
Total	347 430

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 100 902	1 652 727		2 753 629
Stocks	670 661	1 402 001	670 661	1 402 001
Créances et Valeurs mobilières	5 743 152	1 885 052	966 234	6 661 970
Total	7 514 715	4 939 780	1 636 895	10 817 600
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		3 061 997	1 636 895	
Financières		1 877 783		
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 1 402 001 euros.

Les principaux risques qu'elles couvrent sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 6 436 914 euros.

Le principe de constitution des provisions pour créances clients a été fixé de la manière suivante :

- créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire ou transmises à notre avocat ou à une société de recouvrement de créances : provision à 100 % (sauf en cas de concordat où le taux est ajusté) ;
- les créances dont la durée est supérieure à 9 mois au moment de la clôture ou en règlement amiable font l'objet d'une provision de 100 %, sauf cas particuliers ; chaque cas est analysé en fonction des informations reçues par le représentant concerné, ainsi que des réponses faites par le client aux différents rappels qu'il a reçus. Le pourcentage de provision est arrêté par le Directeur Adjoint en concertation avec l'expert comptable.

Des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter les risques. Ces clients représentant un encours de 678 371 € au 30/09/2015, et pouvant présenter un risque ont donné lieu aux prises de garanties suivantes :

- hypothèque sur un bien immobilier (8 fois)
- caution hypothécaire (2 fois)
- cession de créances (1 fois)

Globalement pour ces clients, les provisions sont de 612 519 €.

La charge nette du risque client (dotations aux provisions + créances irrécouvrables - reprises sur provisions) s'élève à 1 239 160 € contre 1 705 148 € l'exercice précédent.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 370 000,00 euros décomposé en 1 370 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 31/03/2015.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-54 303
Résultat de l'exercice précédent	4 594 643
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	4 540 340
Affectations aux réserves	4 594 643
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-54 303
Total des affectations	4 540 340

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2014	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2015
Capital	1 370 000				1 370 000
Primes d'émission	812 014				812 014
Réserve légale	137 000				137 000
Réserves générales	15 501 283	4 594 643	4 594 643		20 095 927
Report à Nouveau	-54 303				-54 303
Résultat de l'exercice	4 594 643	-4 594 643	4 328 993	4 594 643	4 328 993
Subvention d'investissement	423 682			46 108	377 575
Provisions réglementées	91 875		3 549	27 044	68 380
Total Capitaux Propres	22 876 195		8 927 185	4 667 795	27 135 585

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	91 875	3 549	27 044	68 380
Implantations à l'étranger				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	91 875	3 549	27 044	68 380
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		3 549	27 044	

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	360 500	217 600	150 000	170 500	257 600
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	359 611	467 953		359 611	467 953
Pensions et obligations similaires	573 414			85 409	488 005
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		10 000			10 000
Total	1 293 525	695 553	150 000	615 520	1 223 558
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		217 600	150 001	255 909	
Financières		467 953		359 611	
Exceptionnelles		10 000			

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 30 563 055 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 400 948	3 400 948		
- à plus de 1 an à l'origine	12 233 783	2 567 558	7 574 122	2 092 103
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 239 076	10 239 076		
Dettes fiscales et sociales	3 636 441	3 636 441		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 022 807	1 022 807		
Produits constatés d'avance	30 000	30 000		
Total	30 563 055	20 896 830	7 574 122	2 092 103
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 445 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	2 721 955			
(**) Dont envers Groupe et associés	701 305			

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Celles en monnaies étrangères ont été converties sur la base du dernier cours de change précédant la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion passifs ont été constatés pour 2 571 € ainsi que des écarts de conversion actifs pour 2 806 €.

Les opérations de couverture de change ne sont que peu utilisées par la société. Les flux en devises sont limités hormis avec nos filiales en Algérie, Turquie, Maroc et Egypte.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 999 037	4 999 037	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	4 999 037	4 999 037	

Les emprunts à moyen terme (5 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont stipulés soit variables (constitués d'un « indice » correspondant soit à l'Euribor 1 mois et majorés d'une « marge fixe » de 0.74 % soit à l'Euribor 3 mois et majorés d'une « marge fixe » de 0.90 % ou 1.3% l'an), soit fixes.

Trois nouveaux emprunts ont été contractés au cours de l'exercice pour un montant de 2 445 000 €. Les taux d'intérêts de ces contrats sont à taux fixe.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme se chiffre à 3 352 898 € à la clôture de l'exercice.

Un emprunt à long terme (15 ans) a été mis en place pour le financement de nos locaux à Brain sur l'Authion en janvier 2011. Le taux d'intérêt est variable constitué d'un indice correspondant à l'Euribor 3 mois majoré d'une marge fixe de 0.90 % l'an.

Le solde restant dû sur cet emprunt s'élève à 2 890 328 € au 30 septembre 2015.

Le solde restant dû des emprunts à moyen terme (7 ans) à taux fixe au 30 septembre 2015 s'élève à 5 969 699 €.

Il existe des covenants sur 2 emprunts accordés à la société GRAINES VOLTZ auprès de différents établissements de crédit. Les ratios à respecter au niveau des comptes sociaux sont les suivants :

Dettes financières à moyen et long terme / CAF : < 4

$$9\,666\,225 / 5\,310\,253 = 1.82$$

Dettes financières nettes / Situation nette après affectation du résultat : < 1.50

$$9\,888\,325 / 27\,135\,585 = 0.36$$

L'ensemble des covenants est respecté au 30 septembre 2015.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles ; le montant garanti par des sûretés réelles au 30 septembre 2015 est de 4 999 037 € et correspond au solde restant dû en principal au 30 septembre 2015.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	723 917
INT.COURUS/EMPRUNT ETABLIS.CREDIT	20 857
BANQUES INTERETS COURUS A PAYER	4 648
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A P	591 731
DETTES PROVISIONNEES POUR PARTICIPA	272 653
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	268 156
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	242 610
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	164 475
ETAT CHARGES A PAYER	390 196
RABAIS REMISES RISTOURNES&AVOIRS A	104 066
Total	2 783 309

Autres informations

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	11 590 532	1 349
Créances rattachées à des participations	2 340 971	
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations	13 931 503	1 349
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	5 413 137	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	5 413 137	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	701 305	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 417 506	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	216 543	
Total Dettes	4 335 354	

Les transactions sont conclues à des conditions normales de marché.

Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice :

- En nombre : 97 008
- En valeur : 1 835 195 euros (brut)

Les actions propres détenues le sont en contrepartie de plans de stocks options. Il existe deux plans de stocks options en cours. Les actions ont été attribuées pour les deux plans au prix de 20.07 € chacune. Le cours de l'action au 30 septembre 2015, étant inférieur au prix d'attribution, la probabilité d'exercice est nulle. Aussi, une provision pour dépréciation d'un montant de 225 056 € a été constituée au 30 septembre 2015.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	405 673		
Total	405 673		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	30 000		
Total	30 000		

g. Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2015
Ventes de marchandises	73 737 097
Prestations de services	1 005 477
TOTAL	74 742 574

Répartition par marché géographique

	30/09/2015
France	60 791 657
Etranger	13 950 916
TOTAL	74 742 574

Le chiffre d'affaires hors ventes intra-groupe s'élève à 60 787 847 €.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 91 729 euros

Résultat financier

	30/09/2015	30/09/2014
Produits financiers de participation	2 387 290	1 884 712
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	564 177	710 914
Reprises sur provisions et transferts de charge	359 611	550 991
Différences positives de change	42 843	25 045
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	3 353 921	3 171 661
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 345 736	1 458 401
Intérêts et charges assimilées	478 347	940 610
Différences négatives de change	120 943	14 483
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		52
Total des charges financières	2 945 026	2 413 546

	30/09/2015	30/09/2014
Résultat financier	408 895	758 116

Parties liées

Le montant des produits de participations des sociétés liées s'élèvent à 2 303 187 € au 30 septembre 2015.

Le montant des produits d'intérêts sur compte courant des filiales s'élèvent à 84 102 € au 30 septembre 2015.

Le montant des charges d'intérêts sur compte courant avec les sociétés liées s'élèvent à 13 480 € au 30 septembre 2015.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte uniquement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. Les produits exceptionnels sont principalement des produits de cession des immobilisations.

La société Graines Voltz a cédé à la société les Gazons de France une branche d'activité comprenant la marque Florivert ainsi que la clientèle et l'achalandage rattachés en date du 20 novembre 2014 pour un montant de 680 k€. Cette somme a été portée en produit exceptionnel.

La société Graines Voltz a cédé à la société Hormalys une branche d'activité de fournitures horticoles pour un montant de 85 k€. Cette somme a été portée en produit exceptionnel.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	4 503 164	488 130	4 015 034
+ Résultat exceptionnel	847 918	286 068	561 850
- Participations des salariés	272 653	24 762	247 891
Résultat comptable	5 078 429	749 436	4 328 993

La contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés a été imputée au niveau des "impôts" se rapportant au résultat d'exploitation.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 802 170 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	68 380
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
Subventions à réintégrer au résultat	377 575
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	445 955
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	2 488 748
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	2 488 748
C. Déficit reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	680 931
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

h. Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Effectif

Effectif moyen du personnel : 196 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	71	
Agents de maîtrise et techniciens	38	
Employés	73	
Ouvriers	14	
Total	196	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes de direction ont représenté un montant de 226 486 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Nantissement des titres de participations	2 109 709
Nantissement des comptes bancaires	1 000 000
Gage espèces	1 550 000
Avals et cautions	4 658 709
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Hypothèque	4 000 000
Autres engagements donnés	4 000 000
Total	8 658 709
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Le nantissement des titres de participation (montant garanti dans la limite de la créance restant due) est au profit des banques à hauteur de 2 109 k€, il concerne :

- les titres de la société BRARD GRAINES pour 120 k€,
- les titres de la société SAULAIS pour 1 556 k€,
- les titres de la société LES GAZONS DE FRANCE pour 433 k€.

L'hypothèque de 4 000 k€ porte sur le nouveau bâtiment situé à Brain sur l'Authion.

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions	1 460 000
Avals et cautions	1 460 000
Autres engagements reçus	
Total	1 460 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 488 005 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 488 005 euros

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon la méthode rétrospective et actuarielle, assise sur la totalité du personnel reclassé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté.

Cette méthode retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2015. Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux de rendement utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 2.08 % au 30 septembre 2015.

Les comptes de l'exercice clos le 30/09/2015 se trouvent par conséquent impactés par la variation de 85 410 € de la provision portée au compte de résultat sous la rubrique "reprise aux provisions pour charges d'exploitation".

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

i. Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00
Nombre d'actions ordinaires	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	59 320 818,00	63 802 304,00	68 316 494,00	73 114 848,84	74 742 573,99
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	4 775 207,00	5 916 661,00	7 380 876,00	7 609 459,51	9 473 384,43
Impôts sur les bénéfices	1 210 214,00	1 399 935,00	1 367 436,00	-1 108 932,00	749 436,00
Participation des salariés	391 476,00	367 250,00	376 030,00	74 286,12	272 653,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 699 808,00	3 956 650,00	3 881 587,00	4 594 643,27	4 328 993,35
Résultat distribué	2 164 600,00	876 800,00			
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	2,32	3,03	4,11	6,31	6,17
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	1,97	2,89	2,83	3,35	3,16
Dividende distribué	1,58	0,64			
Personnel					
Effectif salariés	176	183	184	215	196
Montant de la masse salariale	6 951 862,00	7 668 506,00	7 801 289,00	8 643 052,36	8 732 712,02
Montant des sommes versées en avantages sociaux	2 761 551,00	3 038 365,00	3 237 621,00	3 467 306,46	3 537 406,31

3. Dossier de gestion

a. Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	30/09/2015	%	30/09/2014	%
Ventes de marchandises	73 737 097	100,00	72 319 680	100,00
Achats de marchandises	46 868 671	63,56	43 121 004	59,63
Variation stocks de marchandises	-1 567 175	-2,13	374 932	0,52
Marge commerciale	28 435 601	38,56	28 823 745	39,86
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	1 005 477	100,00	795 169	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	1 005 477	100,00	795 169	100,00
Achats matières et consommables	342 968	34,11	340 902	42,87
Variation stocks de matières	-40 830	-4,06	113 484	14,27
Sous-Traitance				
Marge de production	703 339	69,95	340 783	42,86
ACTIVITE	74 742 574	100,00	73 114 849	100,00
MARGE GLOBALE	29 138 940	38,99	29 164 527	39,89
Autres achats et charges externes	9 312 594	12,46	10 069 326	13,77
VALEUR AJOUTEE	19 826 346	26,53	19 095 201	26,12
Subventions d'exploitation	5 330	0,01		
Impôts & taxes	836 807	1,12	792 389	1,08
Salaires	8 732 712	11,68	8 643 052	11,82
Charges sur salaires	3 537 406	4,73	3 467 306	4,74
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 724 751	9,00	6 192 453	8,47
Autres produits , Reprise amortissements	4 807 020	6,43	3 456 813	4,73
Autres Charges	3 245 024	4,34	2 779 915	3,80
Dotations amortissements et provisions	4 192 477	5,61	4 080 005	5,58
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 094 269	5,48	2 789 347	3,82
Opérations en commun				
Produits financiers	3 353 921	4,49	3 171 661	4,34
Charges financières	2 945 026	3,94	2 413 546	3,30
Résultat financier	408 895	0,55	758 116	1,04
RESULTAT COURANT	4 503 164	6,02	3 547 463	4,85
Produits exceptionnels	912 413	1,22	192 072	0,26
Charges exceptionnelles	64 495	0,09	179 537	0,25
Résultat exceptionnel	847 918	1,13	12 535	0,02
Impôts sur les bénéfices et participation	1 022 089	1,37	-1 034 646	-1,42
RESULTAT NET	4 328 993	5,79	4 594 643	6,28

b. Tableau de Financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	7 617 203	
- Réduction des fonds propres		
Autofinancement disponible	7 617 203	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	2 044 532	
Apports en fonds propres, en comptes courants	700 449	
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail	2 445 114	
Subventions d'investissement		
Total des ressources	12 807 297	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		
Remboursement de comptes courants		800 000
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		1 052 290
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		2 721 955
Total des emplois		4 574 245
Variation du fonds de roulement net global	8 233 052	

	30/09/2015	30/09/2014	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	12 456 651	10 848 646	1 608 005	
Avances et acomptes versés sur commandes	21 911	5 608	16 303	
Comptes clients, comptes rattachés	25 297 689	28 581 013		3 283 324
Autres créances	2 441 317	3 264 958		823 641
Comptes de régularisation	873 626	670 777	202 850	
Variation des dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs, comptes rattachés	10 239 076	7 090 457		3 148 619
Dettes fiscales et sociales	3 636 441	3 543 205		93 236
Autres dettes	321 502	414 425	92 923	
Comptes de Régularisation	68 668	403		68 265
Dégagement net de fonds de roulement				5 497 004
Variation de la trésorerie active	6 672 767	5 287 344	1 385 423	
Variations de la trésorerie passive	3 400 948	15 745 582	12 344 633	
Variation nette de trésorerie			13 730 056	
Variation du fonds de roulement net global			8 233 052	

c. Tableau des flux de trésorerie

	Montants
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	4 094 269
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
+ Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	499 514
= Résultat brut d'exploitation	4 593 784
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation	
- Variation des stocks	-876 665
- Variation des créances d'exploitation	3 432 295
+ Variation des dettes d'exploitation	3 087 439
= Flux net de trésorerie d'exploitation	10 236 853
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité	
- Frais financiers	-599 290
+ Produits financiers	2 994 310
- Impôts sur les sociétés (hors impôts sur les plus-values de cession)	-486 774
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-272 940
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	616
- Variation des autres créances liées à l'activité	1 259 734
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	19 417
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	13 151 927
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	
- Acquisitions d'immobilisations	-1 052 290
+ Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	575 983
+ Réduction d'immobilisations financières	1 205 887
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	729 580
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	700 449
- Réduction de capital et versements aux associés	-800 000
- Dividendes versés	
+ Emissions d'emprunts	2 445 000
- Remboursements d'emprunts	-2 721 955
+ Subventions d'investissements reçues	
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-376 506
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	
	13 505 000
+ Trésorerie d'ouverture	-10 458 238
= Trésorerie de clôture	3 046 763

II. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux



KPMG AUDIT ID
Tour EQHO
2 Avenue Gambette
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



RSM Sogex
50, avenue d'Alsace
68027 Colmar Cedex
France

Graines Voltz S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2015
Graines Voltz S.A.
23, rue Denis Papin - 68000 Colmar
Ce rapport contient 36 pages
Référence : PM-161-006



KPMG AUDIT ID
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



RSM Sogex
50, avenue d'Alsace
68027 Colmar Cedex
France

Graines Voltz S.A.

Siège social : 23, rue Denis Papin - 68000 Colmar
Capital social : € 1 370 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Graines Voltz S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « faits significatifs – autres éléments significatifs » de l'annexe relatif au crédit impôt recherche.

2 Justification des appréciations

Règles et principes comptables

Les notes « Stocks » et « Créances » incluses dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » et la note « Engagements de retraite » incluse dans le paragraphe « Autres informations » de l'annexe, exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des stocks, des créances d'exploitation et la comptabilisation des engagements en faveur du personnel.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2015 s'établit à 10.102.016 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » incluse dans le paragraphe « Notes sur le bilan » de l'annexe des comptes.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant,

avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : les informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur et mentionnées dans le rapport de gestion ne sont pas exhaustives.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Schiltigheim, le 29 janvier 2016

KPMG Audit ID



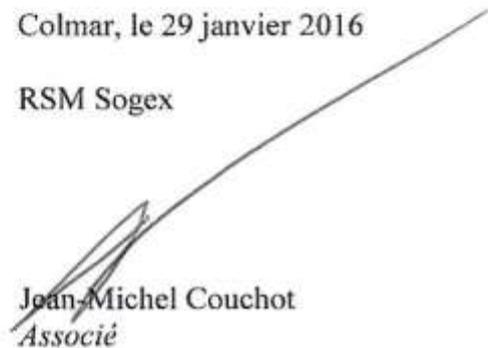
Pascal Maire
Associé



Olivier Frank
Associé

Colmar, le 29 janvier 2016

RSM Sogex



Jean-Michel Couchot
Associé

III. Comptes consolidés du Groupe Graines Voltz au 30 septembre 2015

1. Etats de synthèse

a. Compte de résultat au 30 Septembre 2015

En EUR	Note	30/09/2015	30/09/2014 publié	30/09/2014 Retraité (1)
Chiffre d'affaires	1	83 528 473	90 492 046	88 313 445
Autres produits de l'activité				
Achats consommés		-43 480 143	-49 069 742	-47 563 512
Charges de personnel	2	-16 204 867	-16 958 915	-16 541 053
Charges externes		-10 808 987	-10 567 155	-10 376 178
Impôts et taxes	3	-1 140 543	-1 077 997	-1 077 997
Dotation aux amortissements		-2 445 189	-2 377 615	-2 320 578
Dotation aux provisions	4	-1 827 659	-2 197 950	-2 197 950
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		47 738	-287 822	-287 822
Autres produits et charges d'exploitation	5	-473 323	-65 910	-65 910
Résultat opérationnel courant		7 195 500	7 888 940	7 882 445
Autres produits et charges opérationnels	6	409 896	-539 511	-540 737
Résultat opérationnel		7 605 396	7 349 429	7 341 708
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7		21 142	21 142
Coût de l'endettement financier brut	7	-669 111	-1 128 055	-1 120 781
Coût de l'endettement financier net		-669 111	-1 106 913	-1 099 639
Autres produits et charges financiers	8	-71 370	402 171	398 224
Charge d'impôt	9	-2 438 564	-1 786 623	-1 785 722
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-92 923	-24 115	-20 622
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		4 333 428	4 833 949	4 833 949
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net		4 333 428	4 833 949	4 833 949
Part du groupe		4 259 782	4 774 834	4 774 834
Participation ne donnant pas le contrôle		73 646	59 117	59 117
Résultat net de base par action	10	3,11	3,48	3,48
Résultat net dilué par action	10	2,90	3,30	3,30

(1) Première application IFRS 11

b. Résultat global au 30 Septembre 2015

Autres éléments du résultat global	30/09/2015	30/09/2014
Résultat net	4 333 428	4 833 951
Ecarts de conversion	(41 419)	11 713
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	24 613	(68 949)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts	(8 475)	23 741
Total des autres éléments du résultat global	(25 281)	(33 495)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 308 147	4 800 456
Part Groupe	4 254 165	4 737 459
Part des participations ne donnant pas le contrôle	53 982	62 997

c. Etat de situation financière consolidée au 30 Septembre 2015

Actif

Actif en EUR	Note	30/09/2015	30/09/2014 Publié	30/09/2014 Retraité (1)
Goodwill	11	8 674 846	9 181 337	9 116 846
Autres Immobilisations Incorporelles	12	539 587	1 846 319	1 668 652
Immobilisations Corporelles	13	7 558 439	8 261 242	8 237 946
Immeubles de placement				
Participations entreprises associés et co-entreprise	14	996 540	562 911	872 285
Actifs financiers disponibles à la vente				
Autres actifs financiers	14	1 170 063	1 181 526	1 089 799
Autres actifs non courants				
Actifs d'impôts différés	9	1 903 668	2 258 302	2 258 302
Actifs non courants		20 843 143	23 291 637	23 243 830
Stocks et en-cours	15	13 656 546	14 827 382	14 550 142
Clients et comptes rattachés	16	26 862 636	27 790 309	27 874 438
Autres actifs courants	16	2 077 902	1 755 985	1 702 927
Actifs d'impôts courants	9	1 525 060	2 827 302	2 827 302
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17	5 339 829	5 362 145	5 293 888
Liaisons Titres				
Liaison entité de gestion				
Liaisons Bilan				
Actifs courants		49 461 973	52 563 123	52 248 697
Total Actif		70 305 116	75 854 760	75 492 527

(1) Première application IFRS 11

Passif

Passif	Note	30/09/2015	30/09/2014 Publié	30/09/2014 Retraité (1)
Capital émis	22	1 370 000	1 370 000	1 370 000
Réserves		24 033 586	20 397 852	20 397 852
Titres en auto-contrôle		-2 178 954	-2 178 954	-2 178 954
Résultat de l'exercice		4 259 782	4 774 834	4 774 834
Intérêts minoritaires		76 371	22 437	22 437
Capitaux propres		27 560 785	24 386 169	24 386 169
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	18	11 756 378	11 826 206	11 585 802
Passifs d'impôts différés	9	1 085 866	864 698	864 698
Provisions à long terme	19	638 542	728 976	728 976
Autres passifs non courants				
Passifs non courants		13 480 786	13 419 880	13 179 476
Fournisseurs et comptes rattachés	20	11 814 266	9 855 884	9 734 053
Emprunts à court terme	18	6 131 143	16 663 597	16 663 597
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	18	5 492 295	5 473 254	5 473 254
Passifs d'impôts courant	20	50 323	143 395	143 395
Provisions à court terme	19	862 761	437 782	437 782
Autres passifs courants	20	4 912 757	5 474 799	5 474 800
Passifs courants		29 263 545	38 048 711	37 926 881
Total Passif		70 305 116	75 854 760	75 492 427

(1) Première application IFRS 11

d. Tableau de variation des capitaux propres au 30 Septembre 2015

Composition des capitaux propres en milliers d'euros

En K - EUR	Capital	Réserves et résultats	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette	Situation nette Groupe	Situation nette Minoritaires
Capitaux propres N-2	1 370	17 970	-15	19 324	19 365	-41
Correction des A nouveaux		322		322	322	
Changement de méthode						
Variation de capital			-69	-69	-69	
Affectation en réserves		11	<1	12	11	
Paiement fondés sur des actions		342		342	342	
Opérations sur titres auto-détenus						
Distributions de dividendes						
Résultat net N-1		4 834		4 834	4 775	59
Réévaluation des immobilisations						
Instruments financiers						
Variation des écarts de conversion		-15	12	-3	-7	4
Ecart sur les régimes à prestations définies						
Autres gains & pertes en capitaux propres						
Variation de périmètre		-379		-379	-379	
Autres variations		3		3	3	
Capitaux propres N-1	1 370	23 088	-72	24 386	24 363	23
Correction des A nouveaux		-1 161		-1 161	-1 161	
Changement de méthode						
Variation de capital		60	25	84	84	
Affectation en réserves						
Paiement fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto-détenus						
Distributions de dividendes						
Résultat net N		4 333		4 333	4 260	74
Réévaluation des immobilisations						
Instruments financiers						
Variation des écarts de conversion		-13	-41	-54	-35	-20
Ecart sur les régimes à prestations définies						
Autres gains & pertes en capitaux propres						
Variation de périmètre		-28		-28	-28	
Autres variations						
Capitaux propres N	1 370	26 279	-88	27 561	27 483	77

e. Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 Septembre 2015

Tableau de flux en milliers d'euros

En K - EUR	30/09/2015	30/09/2014 publié	30/09/2014 Retraité (1)
Résultat net consolidé	4 333	4 834	4 834
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 394	2 483	2 426
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-2	-1
Autres produits et charges calculés			
Plus et moins-values de cession	-443	18	18
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	93	24	21
Dividendes (titres non consolidés)		6	6
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 377	7 364	7 304
Coût de l'endettement financier net	357	867	860
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 429	1 787	1 786
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	9 163	10 018	9 950
Impôts versé	-694	-3 665	-3 664
Variation du B.F.R. lié à l'activité	2 384	2 340	2 429
Autres flux générés par l'activité			
Flux net de trésorerie généré par l'activité	10 853	8 693	8 715
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-834	-1 373	-1 352
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	517	111	110
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		-361	-361
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
Incidence des variations de périmètre	-548	-8 817	-8 817
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	15	6	6
Variation des prêts et avances consentis	101	-81	-81
Subventions d'investissement reçues			
Autres flux liés aux opérations d'investissement	366		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-383	-10 515	-10 495
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :			
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>			
<i>Versées par les minoritaires des sociétés intégrées</i>			
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>			
<i>Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées</i>			
Rachats et reventes d'actions propres			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5 429	6 348	6 348
Remboursements d'emprunts	-5 118	-3 362	-3 364
Intérêts financiers nets versés	-357	-545	-538
Autres flux liés aux opérations de financement	24	-206	-206
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-22	2 235	2 240
Incidence des variations des cours des devises	-38	-12	-13
Variations de la trésorerie nette	10 410	401	447
Trésorerie d'ouverture	-11 301	-11 702	-11 817
Trésorerie de clôture	-791	-11 301	-11 369

Cf. Note 20

(1) Première application IFRS 1

2. Méthodes et principes comptables en normes IFRS

La société Graines Voltz est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social est situé au 23 rue Denis Papin 68000 Colmar. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 septembre 2015 comprennent la société Graines Voltz et ses filiales, les sociétés Ball Ducrettet, Brard Graines, Iberia Seeds, Graines Voltz Egypte, Topsem, Saulais, Bigler, Hormalys, Graines Voltz Turquie, Phytosem, Les Gazons de France et Semences Marocaines Professionnelles (l'ensemble désigné comme « le groupe » et chacune individuellement comme « les entités du groupe »).

L'activité du groupe consiste principalement en :

- la distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers et collectivités :
 - De semences, plants et bulbes de fleurs,
 - De semences et plants de légumes,
- la production de graines et de jeunes plants horticoles à une clientèle de professionnels.

Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRS IC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2015.

Date d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2016. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui exercera ses prérogatives à cette occasion.

Bases d'évaluations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont le cas échéant mentionnées dans les notes suivantes.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en Euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Conversion des comptes des entités étrangères

La société Graines Voltz Egypte prépare ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, la Livre égyptienne (EGP).

La société Topsem présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dinar algérien (DZD).

La société Bigler présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Franc suisse (CHF).

La société Graines Voltz Turquie présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, la Nouvelle Livre turque (TRY).

La société Semences Marocaines Professionnelles présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dirham Marocain (MAD).

Selon la norme IAS 21, leurs états doivent être convertis dans la monnaie de présentation, l'€uro.

Selon la norme IAS 29, la Livre égyptienne, le Dinar algérien, le Franc suisse, la Nouvelle Livre turque et le Dirham Marocain ne sont pas des monnaies d'une économie hyper inflationniste.

Les états financiers de ces cinq sociétés sont convertis en Euros selon la procédure suivante :

actifs et passifs convertis au cours de clôture à la date des états financiers,
produits et charges convertis au cours de change moyen pour la période.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Estimation	Nature de l'estimation
Note 2 : Les avantages au personnel	Taux de turn-over, taux d'espérance de vie, taux de progression des salaires, taux d'actualisation.
Notes 4 et 14 : Les provisions sur stocks	Hypothèses retenues : en fonction du risque de non germination et en fonction des perspectives de vente.
Notes 4 et 15 : Les provisions sur créances clients	Hypothèses retenues : en fonction de l'antériorité des créances et de la probabilité de recouvrement.
Note 9 : Les impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale.
Note 11 : Le goodwill	Principales hypothèses retenues : <ul style="list-style-type: none">• pour la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT : le nombre d'années de données prévisionnelles, le taux de croissance et le taux d'actualisation,• pour la méthode des multiples d'entrée : le résultat net corrigé des éléments non récurrents.
Notes 11 et 12: Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles	Détermination de la durée d'utilité des actifs.
Note 19 : Les provisions courantes et non-courantes	Provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à la valorisation des risques.

Principes et méthodes comptables

Nouvelle normes, amendements et interprétations appliqués sur l'exercice :

■ Les textes adoptés par l'Union européenne dont l'application est obligatoire et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation :

L'IASB (International Accounting Standards Board) a publié en mai 2011 trois nouvelles normes adoptées par l'Union européenne en 2012, concernant la consolidation des groupes :

IFRS 10 « États financiers consolidés »,

IFRS 11 « Partenariats »,

IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

Ces normes ont été simultanément complétées par des amendements aux normes existantes suivantes :

IAS 27R (2011) « États financiers individuels »,
IAS 28R (2011) « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Enfin, en 2012, des amendements ont été apportés aux normes IFRS 10, 11 et 12 concernant leurs « Modalités de transition » et aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 concernant les « Entités d'investissement ».

Ces nouvelles normes et amendements apportent un certain nombre d'évolutions : nouvelle définition plus large du contrôle pouvant conduire les groupes à élargir leur périmètre de consolidation en y incluant des entités jusqu'à présent non consolidées, suppression de la possibilité de consolider les co-entreprises en intégration proportionnelle, et évolution qualitative et quantitative de l'information à fournir.

Ces normes et amendements obligatoires au 1er janvier 2014 ont été appliqués par le groupe pour la première fois sur l'exercice.

Dans le cadre de la consolidation du groupe Graines Voltz le principal changement est lié à l'application d'IFRS 11 qui se concentre sur les droits et obligations du partenariat. La norme fait dorénavant la seule distinction entre les activités conjointes et les coentreprises.

Une activité conjointe est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. En ce qui concerne sa participation dans une activité commune, un partenaire doit comptabiliser :

- ses actifs, incluant sa quote-part de tous les actifs détenus conjointement;
- ses passifs, incluant sa quote-part de tous les passifs assumés conjointement;
- ses produits de la vente de sa quote-part de la production provenant de l'activité commune;
- sa quote-part des produits de la vente de la production par l'activité commune;
- ses dépenses, incluant sa quote-part de toutes les dépenses assumées conjointement.

Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence décrite dans IAS 28 (2011) "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises", sauf si l'entité est dispensée d'appliquer cette méthode telle qu'il est précisé dans IAS 28 (2011). Les changements liés à l'application de ces textes sont détaillés à la note 2.8, ci-après.

Les autres textes suivants, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe :

l'amendement à la norme IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »,
les amendements à la norme IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »,
les amendements à la norme IAS 36 « Dépréciations des actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

Nouvelle normes et amendements publiés mais non encore appliqués :

Un certain nombre de nouvelles normes et amendements ont été publiés mais ne seront d'application obligatoire que pour les prochains exercices, notamment :

IFRS 9 – Instruments financiers, publiée en juillet 2014, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 selon la proposition de l'IASB (non encore approuvée par l'Union Européenne) ;

IFRS 15 – Revenus des contrats avec les clients, publiée en mai 2014, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 si le report d'un an de la date d'application décidé par l'IASB est approuvée par l'Union Européenne.

IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique, interprétation publiée en mai 2013 et adoptée par l'Union Européenne le 13 juin 2014, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et sera appliquée par le Groupe Graines Voltz dès le 1^{er} octobre 2015.

L'impact de ces nouvelles normes est en cours d'analyse.

Correction d'erreur :

Le retraitement du mali de fusion constaté dans les comptes sociaux de la société Graines Voltz suite aux TUP réalisées avec les sociétés Hortimar et Plan Ornamental a par erreur impacté positivement les capitaux propres de l'exercice clos au 30 septembre 2014 pour un montant de 1 161 k€. Par conséquent, les capitaux propres du Groupe Graines Voltz au 1^{er} octobre 2015 ont été corrigés négativement du même montant soit 1 161 k€.

Périmètre de consolidation

Les règles suivantes sont appliquées :

- Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Selon IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'application d'IFRS 10 pour la première fois sur l'exercice n'a pas eu d'impact sur les comptes.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

- Pour les intérêts détenus dans des sociétés contrôlées conjointement, la méthode de comptabilisation dépend de la nature du partenariat (IFRS 11).

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises », et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint.

En application de cette nouvelle norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur l'actif de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

En application de la norme IFRS 11, les partenariats qualifiés de co-entreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Chacun des co-participants à une activité conjointe doit comptabiliser les actifs et passifs relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les modifications introduites sur les formes de partenariats et les modes de consolidation qui en résultent ont conduit le Groupe Graines Voltz à mener des travaux de revue de ses partenariats, sur l'ensemble des périodes présentées. Les principaux partenariats, sous contrôle conjoint, existant au sein du Groupe Graines Voltz, constituent des co-entreprises au sens de la norme IFRS 11 et doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence en application d'IFRS 11.

Les entités concernées par l'application de cette nouvelle norme sont :

Bigler, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 50 % par la société Graines Voltz et à 50 % par la société Eric Schweizer AG , désormais mise en équivalence consolidée en intégration proportionnelle précédemment.

Les Gazons de France, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 50 % par la société Graines Voltz et à 50 % par la société RAGT Semences, mise en équivalence depuis son entrée dans le périmètre de consolidation.

La société Hormalys, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 30 % par la société Graines Voltz et à 70 % par la société Coopérative Agricole de Céréales, mise en équivalence depuis le 1^{er} octobre 2014 date d'entrée dans le périmètre.

La société Phytosem, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 39.09 % par la société Graines Voltz, à 35 % par la société Alpes Azur Environnement et à 25.91% par un groupe d'actionnaire mise en équivalence depuis son entrée dans le périmètre de consolidation.

■ Élimination des transactions réciproques :

Les soldes bilanciaux, produits et charges résultant des transactions intragroupes avec les filiales sont éliminés, notamment :

les transactions et comptes réciproques,
les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
les marges internes sur stocks,
les dividendes versés entre les sociétés consolidées.

Les gains découlant des transactions avec une entité mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

■ Evolution du périmètre de consolidation

Au 30 septembre 2015, Graines Voltz a consolidé 8 filiales selon IFRS 10 et 4 sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

	30/09/2015	30/09/2014
Par intégration globale	8	8
Par intégration proportionnelle	0	1
Par mise en équivalence	4	2
Total	12	11

■ Entrées dans le périmètre de consolidation :

Aucune société n'a été acquise depuis le 1er octobre 2014.

Cependant la société Graines Voltz a acquis le 31 Décembre 2014 12 400 actions supplémentaires de la société Les Gazons de France (LGDF). Graines Voltz détenait déjà 8266 actions de cette société associée (soit une quote-part de 20% acquise le 01/10/13). Cette nouvelle acquisition d'actions permet donc à Graines Voltz de détenir 50 % du total des actions de la société Les Gazons de France. Cette co-entreprise reste consolidée selon la méthode de la mise en équivalence

De plus, la société Graines Voltz a acquis 600 actions soit 30 % de la société Hormalys le 10 juillet 2014. Cette société est entrée dans le périmètre du Groupe au 1^{er} octobre 2014. Cette co-entreprise est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

■ Sorties du périmètre de consolidation :

Aucune société n'est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2014.

■ Informations relatives aux variations de périmètre de consolidation (par rapport au 30 septembre 2014) :

Le périmètre de consolidation des comptes au 30 septembre 2015 a évolué par rapport au 30 septembre 2014 du fait de :

la prise en compte de la société Hormalys selon la méthode de mise en équivalence (même analyse que pour la société Bigler).

De plus :

la société Bigler, co-entreprise, est maintenant consolidée selon la méthode de mise en équivalence au lieu de l'intégration proportionnelle au 30 septembre 2014,

la participation dans la société Les Gazons de France est passée de 20% à 50% et celle dans la société Phytosem de 20,36% à 39,09%.

■ Changement de méthode de consolidation :

La société Graines Voltz a décidé d'appliquer la norme IFRS 11 sur les partenariats. Cette norme ne prévoit plus de consolider une filiale par la méthode de l'intégration proportionnelle. La société Bigler consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle par le passé a été consolidée sur cet exercice selon la méthode de la mise en équivalence.

L'impact des la première application de la norme IFRS 11 sur les comptes de résultats consolidés du Groupe Graines Voltz au titre des périodes présentées :

En EUR	30/09/2014 publié	Impacts de la 1 ^{ère} application de IFRS 11	30/09/2014 retraité
Chiffre d'affaires	90 492 046	-2 178 601	88 313 445
Autres produits de l'activité			
Achats consommés	-49 069 742	1 506 230	-47 563 512
Charges de personnel	-16 958 915	417 862	-16 541 053
Charges externes	-10 567 155	190 977	-10 376 178
Impôts et taxes	-1 077 997		-1 077 997
Dotations aux amortissements	-2 377 615	57 037	-2 320 578
Dotations aux provisions	-2 197 950		-2 197 950
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-287 822		-287 822
Autres produits et charges d'exploitation	-65 910		-65 910
Résultat opérationnel courant	7 888 940	-6 495	7 882 445
Autres produits et charges opérationnels	-539 511	-1 226	-540 737
Résultat opérationnel	7 349 429	-7 721	7 341 708
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	21 142		21 142
Coût de l'endettement financier brut	-1 128 055	7 274	-1 120 781
Coût de l'endettement financier net	-1 106 913	7 274	-1 099 639
Autres produits et charges financiers	402 171	-3 947	398 224
Charge d'impôt	-1 786 623	901	-1 785 722
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-24 115	3 493	-20 622
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	4 833 949		4 833 949
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net	4 833 949		4 833 949
Part du groupe	4 774 834		4 774 834
Intérêts minoritaires	59 117		59 117
Résultat net de base par action	3,48		3,48
Résultat net dilué par action	3,30		3,30

L'impact de la première application de la norme IFRS 11 sur les états de la situation financière consolidée du Groupe Graines Voltz au titre des périodes présentées :

Actif en EUR	30/09/2014 Publié	Impact	30/09/2014 retraité
Goodwill	9 181 337	-64 491	9 116 846
Autres Immobilisations Incorporelles	1 846 319	-177 667	1 668 652
Immobilisations Corporelles	8 261 242	-23 296	8 237 946
Immeubles de placement			
Participations entreprises associés	562 911	309 374	872 285
Actifs financiers disponibles à la vente			
Autres actifs financiers	1 181 526	-91 727	1 089 799
Autres actifs non courants			
Actifs d'impôts non-courants	2 258 302		2 258 302
Actifs non courants	23 291 637	-47 807	23 243 830
Stocks et en-cours	14 827 382	-277 240	14 550 142
Clients et comptes rattachés	27 790 309	84 129	27 874 438
Autres actifs courants	1 755 985	-53 058	1 702 927
Actifs d'impôts courants	2 827 302		2 827 302
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 362 145	-68 258	5 293 887
Liaisons Titres			
Liaison entité de gestion			
Liaisons Bilan			
Actifs courants	52 563 123	- 314 427	52 248 696
Total Actif	75 854 760	-362 234	75 492 526

Passif	30/09/2014 publié	Impact	30/09/2014 retraité
Capital émis	1 370 000		1 370 000
Réserves	20 397 852		20 397 852
Titres en auto-contrôle	-2 178 954		-2 178 954
Résultat de l'exercice	4 774 834		4 774 834
Intérêts minoritaires	22 437		22 437
Capitaux propres	24 386 169		24 386 169
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	11 826 206	-240 404	11 585 802
Passifs d'impôts non-courants	864 698		864 698
Provisions à long terme	728 976		728 976
Autres passifs non courants			
Passifs non courants	13 419 880	-240 404	13 179 476
Fournisseurs et comptes rattachés	9 855 884	-121 831	9 734 053
Emprunts à court terme	16 663 597		16 663 597
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5 473 254		5 473 254
Passifs d'impôts courant	143 395		143 395
Provisions à court terme	437 782		437 782
Autres passifs courants	5 474 799	1	5 474 800
Passifs courants	38 048 711	-121 830	37 926 881
Total Passif	75 854 760	-362 234	75 492 526

Participations par mises en équivalence au 30 septembre 2014:

	Les Gazons de France	Phytosem	Bigler	Total
Valeur des titres mis en équivalence	787 110	192 738	301 403	1 281 251
Quote-part du résultat retraité mis en équivalence	-64 318	40 203	3 493	-20 622
Réserves consolidées	-381 479	-11 343	4 478	-388 344
Valeur des titres mis en équivalence	341 313	221 598	309 374	872 285

Impact de la première application de la norme IFRS 11 sur les états consolidés des flux de trésorerie du Groupe Graines Voltz au titre des périodes présentées :

En K - EUR	30/09/2014 publié	Impact 1ère application IFRS11	30/09/2014 retraité
Résultat net consolidé	4 834		4 834
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 483	-57	2 426
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-2	1	-1
Plus et moins-values de cession	18		18
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	24	-3	21
Dividendes (titres non consolidés)	6		6
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 364	-59	7 304
Coût de l'endettement financier net	867	-7	860
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 787	-1	1 786
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	10 018	-67	9 950
Impôts versé	-3 665	1	-3 664
Variation du B.F.R. lié à l'activité	2 340	89	2 429
Autres flux générés par l'activité			
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 693	23	8 715
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 373	21	-1 352
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	111	1	110
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-361		-361
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
Incidence des variations de périmètre	-8 817		-8 817
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	6		6
Variation des prêts et avances consentis	-81		-81
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-10 515	20	-10 492
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	6 348		6 348
Remboursements d'emprunts	-3362	-2	-3 364
Intérêts financiers nets versés	-545	7	-538
Autres flux liés aux opérations de financement	-206		-206
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 235	5	2 240
Incidence des variations des cours des devises	-12	-1	-13

Variations de la trésorerie nette	401	47	447
Trésorerie d'ouverture	-11 702	-115	-11 817
Trésorerie de clôture	-11 301	-68	-11 369

(*) la différence entre la trésorerie d'ouverture 2015 et la trésorerie de clôture 2014 s'élève à 68 k€ et correspond à la trésorerie de la société Bigler au 30 septembre 2014 et la différence entre la trésorerie d'ouverture 2014 et la trésorerie de clôture 2013 s'élève à 115 k€ et correspond à la trésorerie de la société Bigler au 30 septembre 2013. La première application de la norme IFRS 11 n'a pas eu d'impact sur le résultat et sur les capitaux propres.

■ Périmètre de consolidation 2015

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Ball Ducrettet	France	2 Place des Arts 74200 THONON LES BAINS	411 304 173	100 %	100 %	Intégration globale
Brard Graines	France	La Claie des Pâtures 49 160 LONGUE JUMELLES	398 858 415	100 %	100 %	Intégration globale
Iberia Seeds	Espagne	1 Avenida Adolfo Suarez 1 Edificio Oficentro Planta 1 Puerta 4 30700 Torre Pacheco Murcia ESPAGNE	B30860654	100 %	100 %	Intégration globale
Graines Voltz Egypte	Egypte	77B Al Nasr road 6 th floor Apartment n°63 Nasr City EGYPTE		99 %*	99 %*	Intégration globale
Topsem	Algérie	Cité Bridja BP n°1 Staoueli Alger ALGERIE		68 %	68 %	Intégration globale
Saulais	France	Route de Beaufort 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	389 771 031	100 %	100 %	Intégration globale
Bigler	Suisse	Postfach 150 3600 Thun SUISSE		50 %	50 %	Mise en équivalence

Graines Voltz Turquie	Turquie	Yesil Bahce Mah. 1474 Sok.n° 7 Haci Ali Kemanoglu Apt. D 2-3 07010 Muratpasa- Antalya TURQUIE		100 %	100 %	Intégration globale
Les Gazons de France	France	20 rue des Bordes Pouilly Le Fort 77240 VERT- SAINT-DENIS	784 900 235	50 %	50 %	Mise en équivalence
Phytosem	France	ZI Plaine de Lachaud 05000 CHATEAUVIEUX	337 856 827	39.09 %	39.09 %	Mise en équivalence
Hormalys	France	10 rue Lavoisier 68000 COLMAR	803 721 380	30%	30%	Mise en équivalence
Semences Marocaines Professionnelles	Maroc	118 Riad Salam Agadir MAROC		100 %	100 %	Intégration globale

(*) les 1% restant sont détenus par le PDG de Graines Voltz SA pour respecter la législation égyptienne.

Les sociétés Graines Voltz, Ball Ducretet, Iberia Seeds, Graines Voltz Egypte, Topsem, Saulais, Bigler, Graines Voltz Turquie et Semences Marocaines Professionnelles ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2015.

Les sociétés Les Gazons de France, Hormalys et Phytosem ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 juin 2015. Les comptes individuels des ces entités n'ont pas été retraités puisqu'aucune opération significative n'est survenue entre la date de clôture et la date de clôture des comptes consolidés.

La date de clôture de la société Brard Graines a été changée en cours d'exercice, la dite société a clôturé son exercice le 30 juin 2015 alors que précédemment elle clôturait ses comptes au 30 septembre. Les comptes individuels de cette entité n'ont pas été retraités puisqu'aucune opération significative n'est survenue entre la date de clôture et la date de clôture des comptes consolidés.

Par conséquent, cette année le Groupe Graines Voltz a intégré dans ses comptes consolidés 9 mois d'activité contre 12 mois lors de la clôture précédente.

Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition selon la somme algébrique suivante :

+	la juste valeur de la contrepartie transférée
+	le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
+	si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise
-	le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués généralement à la juste valeur

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet correspondant à la part du Groupe et celle des participations ne donnant pas le contrôle) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

De plus, l'évaluation de la juste valeur de la contrepartie transférée et des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition (si les modifications reflètent des conditions existant à la date d'acquisition).

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Secteurs opérationnels (IFRS 8)

■ Information sectorielle :

Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui :

exerce des activités à partir desquelles elle est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ; dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur du groupe, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocation de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance ; pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe correspond à un comité de pilotage.

Le Groupe présente deux secteurs opérationnels, qui correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel, correspondant à deux activités différentes :

distribution de semences, plants et bulbes,
production de graines et de jeunes plants horticoles.

Les 13 entités juridiques du groupe au 30 septembre 2015 sont des unités génératrices de trésoreries distinctes, sauf Graines Voltz SA qui dispose de 2 activités (distribution et production) depuis la transmission universelle du patrimoine de la société Plan Ornamental. Cependant l'activité de production reprise par Graines Voltz SA n'est pas significative sur la période considérée ; aussi la totalité de l'information de Graines Voltz SA est indiquée dans le secteur distribution.

Pour chaque secteur, la direction examine le reporting interne au minimum sur une base semestrielle.

Les résultats sectoriels qui sont remontés à la direction correspondent aux résultats après impôt et comprennent les éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être alloués sur une base raisonnable.

Les investissements sectoriels sont la somme des coûts engagés durant l'année pour acheter des actifs corporels et des actifs incorporels autres que le goodwill.

L'information sectorielle se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	DISTRIBUTION		PRODUCTION		GROUPE GRAINES VOLTZ	
	30/09/15	30/09/14	30/09/15	30/09/14	30/09/15	30/09/14
Produits externes	96 028	94 160	9 354	11 316	105 382	105 476
Produits inter secteurs	15 434	13 536	6 492	1 408	21 926	14 944
Produits financiers	3 511	3 225	1	19	3 512	3 244
Charges financières	3 302	2 654	82	101	3 384	2 755
Amortissements des immobilisations	1 504	1 296	532	733	2 036	2 029
Résultat avant impôt du secteur présenté	6 705	7 458	595	341	7 300	7 799
Autres éléments sans effet trésorerie :		0		0		0
-Pertes de valeur sur les immobilisations		0		0		0
-Reprises de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles		0		0		0
-Actifs sectoriels	74 875	82 242	8 715	9 130	84 923	91 372
-Investissements		832		769		1 601
-Passifs sectoriels	41 747	52 447	5 952	6 227	47 699	58 674

En milliers d'euros	GROUPE GRAINES VOLTZ	
	30/09/15	30/09/14
Produits		
Total des produits de secteur à présenter	105 382	105 476
Autres produits	73	- 40
Elimination des produits inter secteurs	-21 926	- 14 944
Produits consolidés	83 528	90 492
Résultats		
Total des résultats des secteurs à présenter	7 300	7 799
Autres résultats	255	866
Elimination des résultats inter secteurs	83	-346
Montants non affectées :		
-Gains sur les distributions en nature aux actionnaires	0	0
-Autres charges du siège	0	0
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt	7 638	8 319
Actifs		
Total des actifs sectoriels à présenter	84 923	91 372
Autres actifs	274	- 1 132
Elimination des actifs inter secteurs	-16 417	- 17 212
Total des actifs consolidés	68 780	73 028
Passifs		
Total des passifs sectoriels à présenter	47 700	58 674
Autres passifs	650	-3 690
Elimination des passifs inter secteurs	-7 131	-6 342
Total des passifs consolidés	41 219	48 642

Les autres éléments significatifs en 2015 :

En milliers d'euros	30/09/2015			30/09/2014		
	Total des secteurs	Ajust.de conso.	Total consolidé des secteurs à présenter	Total des secteurs	Ajust. de conso.	Total consolidé des secteurs à présenter
Produits financiers	3 512	-3 222	290	3 244	- 2 906	338
Charges financières	3 384	-2 353	1 031	2 755	-1 712	1 043
Investissements	900	166	1 066	1601	-30	1571
Amortissements	2 036	-33	2 003	2 029	- 81	1 948
Pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Reprise de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	0	0	0

■ Information géographique :

Au niveau des sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration globale, 4 entités, Graines Voltz SA, Ball Ducrettet SAS, Brard Graines SAS et Saulais SAS sont localisées en France. Les cinq autres entités sont situées hors de France :

Iberia Seeds : Espagne,
 Graines Voltz Egypte : Egypte,
 Topsem : Algérie,
 Graines Voltz Turquie : Turquie,
 Semences Marocaines Professionnelles : Maroc.

Il y a donc des actifs non courants situés hors de France. Ceux-ci représentent :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Immobilisations incorporelles	4	182
Immobilisations corporelles	331	369
Actifs financiers	0	92
Total	335	643

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits sectoriels sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients.

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
France	63 020	65 720
Europe et Moyen Orient	10 571	14 010
Afrique	9 609	10 306
Autres	328	456
Total	83 528	90 492

3. Evènements de l'exercice

Les principales opérations intervenues au cours de la période se terminant le 30 septembre 2015 sont les suivantes :

La société Graines Voltz SA a cédé à la société Les Gazons de France une branche d'activité comprenant la marque FLORIVERT ainsi que la clientèle et l'achalandage rattachés en date du 20 novembre 2014 pour un montant de 680 K€.

La société Graines Voltz SA a acquis le 31 Décembre 2014 12 400 actions supplémentaires de la société Les Gazons de France. Graines Voltz SA détenait déjà 8 266 actions de cette société. Cette nouvelle acquisition d'actions permet donc à Graines Voltz SA de détenir 50 % du total des actions de la société Les Gazons de France.

4. Les postes du résultat global et de l'état de situation financière.

Note 1 - Le chiffre d'affaires

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du chiffre d'affaires :

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant en général la forme d'un contrat de vente qui est exécuté, que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

La répartition par nature du chiffre d'affaires :

En milliers d'euros	Variation en %	30/09/15	30/09/14
Ventes de produits	-7.53 %	82 533	89 253
Ventes de services	-19.69 %	995	1 239
Total	- 7.69 %	83 528	90 492

Note 2 – Les frais de personnel

Les frais de personnel présentent les caractéristiques suivantes :

Évolution des frais de personnel :

En milliers d'Euros	30/09/15	30/09/14
Rémunérations brutes	11 956	12 270
Charges sociales	4 433	4 570
Avantages au personnel : indemnité départ en retraite	-66	35
En déduction des frais de personnel lié à l'activité de recherche et développement	-391	-332
Charge de personnel liée aux stock-options	0	342
Participation des salariés	273	74
Total	16 205	16 959

Les stocks-options – paiements fondés sur des actions :

Au 30 septembre 2015, il existe, dans la société Graines Voltz SA, deux plans d'attribution d'options d'achats d'actions au profit des salariés de la société.

Un premier de 33 111 actions, attribué le 12 juillet 2013. Les options pourront être exercées en une ou plusieurs fois à compter du 13 juillet 2016. Les bénéficiaires pourront lever les options à tout moment de l'année entre le 13 juillet 2016 et le 12 juillet 2018. Les actions sont attribuées au prix de 20,07€ chacune.

Un deuxième le 20 décembre 2013 et portant sur 63 897 actions. Les options pourront être exercées en une ou plusieurs fois à compter du 20 décembre 2016. Les bénéficiaires pourront lever les options à tout moment de l'année entre le 20 décembre 2016 et le 19 décembre 2018. Les actions sont attribuées au prix de 20,07€ chacune.

Les droits ont été acquis immédiatement lors de l'attribution des options en 2013.

Ces plans d'attribution d'options d'achats d'actions aux salariés de la société Graines Voltz ne prévoient pas que l'attributaire des stock-options bénéficie d'une promesse des rachats des actions issues de l'exercice des options. Il s'agit de plans « equity settled », c'est-à-dire de transactions dénouées par remise d'instruments de capitaux propres.

Conformément à l'application de la norme IFRS 2, le Groupe a comptabilisé au 30 septembre 2014 une charge de personnel en contrepartie des capitaux propres. Cette charge de personnel a été évaluée à la juste valeur des options.

Graines Voltz SA détient à la date du 30 septembre 2015 un nombre d'actions égal au total des options attribuées, soit 97 008 actions.

Conformément à la norme IAS 32, ces actions auto-détenues ont été déduites des capitaux propres de la société.

Le crédit impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE) :

La comptabilisation du CICE selon les normes IFRS a été réalisée en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : comptabilisation en moins des charges de personnel de la somme de 296 K€ (304 K€ sur l'exercice 2014)

Les avantages au personnel :

En accord avec les lois, le groupe Graines Voltz participe à divers régimes de retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies, correspondant aux indemnités de départ à la retraite, sont comptabilisés au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon une méthode actuarielle, assise sur la totalité du personnel classé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés: les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés au sein des sociétés.

La base de salaire retenue pour le calcul est le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels, sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des indemnités de départ à la retraite, au passif, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêt et les autres charges au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées en résultat net.

Principales hypothèses utilisées :

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2015 (67 ans au 30 septembre 2014).

Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39% (39% au 30 septembre 2014).

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 2.08% au 30 septembre 2015 (1.86% au 30 septembre 2014).

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » conformément à la norme IAS 19, ces écarts actuariels s'élèvent au 30 septembre 2015 à 24 613 € (68 949 € au 30 septembre 2014).

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Provision pour indemnités de départ en retraite	638	729

En milliers d'euros	Provision pour indemnités de départ en retraite
Au 30/09/14	729
Charges de personnel	(66)
Autres éléments du résultat global	(24)
A 30/09/15	638

Effectif annuel moyen :

	30/09/15	30/09/14
Cadres	91	90
Non cadres	215	237
Total	306	327

Note 3 - Les impôts et taxes

La Contribution Economique Territoriale (CET) a deux composantes : la Contribution Foncière Territoriale (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ces deux contributions sont classées en charges opérationnelles correspondant au classement le plus approprié.

Selon l'article 213 du CGI, les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés sont assujetties à une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés égale à 3% des distributions mises en paiement à compter du 17 août 2012. Cette contribution est classée en impôt sur le résultat.

Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est classé en moins des charges de personnel.

Note 4 - Les dotations aux dépréciations

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les principaux risques qu'elles couvrent sont : ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de façon régulière. En effet, une graine qui n'est plus aux normes du taux de germination acceptable (variable en fonction des espèces) n'est plus commercialisable. S'il y a un risque de non germination, les semences conservées, et donc inventoriées, sont provisionnées à 100%, l'inadéquation des produits compte tenu des changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques.

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les dotations aux provisions :

Le groupe est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers. Les différents litiges font l'objet d'une appréciation individuelle, et les provisions pour risques et charges en découlant sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables de dédommagement à la date du 30 septembre 2015. Les prétentions de tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources constituent un passif éventuel.

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/15	30/09/14
Dotations nettes aux dépréciations d'actifs	1 411	1 930
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	417	268
Total	1 828	2 198

Note 5 – Autres produits et charges d'exploitation

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/15	30/09/14
Produits et charges d'exploitation divers	166	512
Créances irrécouvrables	(639)	(446)
Autres produits et charges d'exploitation	(473)	(66)

Note 6 – Autres produits et charges opérationnels

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/15	30/09/14
Plus et moins value de cession	443	(18)
Autres charges opérationnelles et produits opérationnels	(33)	(522)
Autres produits et charges opérationnels	410	(540)

Note 7 – Le coût de l'endettement

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/15	30/09/14
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0	21
Charges d'intérêt	(668)	(1 128)
Charges d'intérêts sur contrats de locations financières	(1)	0
Coût de l'endettement	(669)	(1 107)

Note 8 – Les autres produits et charges financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/15	30/09/14
Actifs non courants	0	0
Résultat de change, net	(134)	5
Prêts et créances	63	397
Total	(71)	402

Note 9 – Les impôts sur les résultats

Les impôts courants :

France :

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 %.

La loi de finances rectificative pour 2012 adoptée le 29 décembre 2012 fixe de nouvelles règles de report des déficits en avant et en arrière pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. L'imputation des déficits antérieurs sur le bénéfice fiscal d'un exercice n'est possible qu'à hauteur d'un plafond égal à 1 million d'euros majoré d'un montant dorénavant égal à 50% du bénéfice imposable de l'exercice excédant cette première limite.

Le report en arrière du déficit de l'exercice est désormais limité à un exercice au lieu de trois et son montant est limité à 1 M€.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 euros. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 points.

Etranger :

PREUVE DE L'IMPOT	TOTAL
Résultat consolidé après impôt	4 334
Résultat des sociétés mises en équivalence	-93
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	4 427
Impôt réel	2 434
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)	-5
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	6 856
ECART IMPOT THEORIQUE GROUPE IMPOT THEORIQUE ENTITE	9
IMPOT THEORIQUE GROUPE	2 369
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	65

JUSTIFICATION DE L'ECART	
Ecart sur base imposées à taux différenciés	-63
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôt société	
Charges (majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôt société	88
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	25
Ecart permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	-188
Ecart entre Variation bilancielle et Résultat	
Ecart temporaire	10
Déficit exercice non activé	16
Utilisation déficit antérieur	
Imposition plus-values antérieures	
Résultat fiscal transféré ou attribué	
Résultat imposé ultérieurement	
Dividendes reçus non imposés ou imposés partiellement	35
Résultat sociétés transparente fiscalement	
Limitation des IDA/IDP	167
Résultat et corrections intégration fiscale	
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	40
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	65

En Espagne, celui-ci s'élève à 30%. Les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 8 000 K€ bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 25% applicable sur la partie du bénéfice n'excédant pas 120 202 €.

En Egypte, le taux de base de l'impôt est de 25%.

En Algérie, le taux de base de l'impôt est de 26%.

En Turquie, le taux de base de l'impôt est de 20%.

Au Maroc, le taux de base de l'impôt est de 30%.

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt (calculée sur la base d'un taux de 34,34 % au 30 septembre 2015 et 2014) est le suivant :

Les impôts différés :

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires et crédits-bails).
- Les différences entre base comptable et fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;

- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;

- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Compte-tenu de l'absence de récupération probable dans un délai raisonnable pour certaines filiales, le Groupe a pris la décision de plafonner les impôts différés actifs à hauteur des impôts différés passifs de ces filiales pour un montant de 167 K€.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Évolution :

En milliers d'Euros	30/09/15	30/09/14
Impôts courants	1 865	1 124
Impôts différés	564	663
<i>dont différences temporaires</i>	<i>(65)</i>	<i>(13)</i>
<i>dont indemnités de fin de carrière</i>	<i>31</i>	<i>(32)</i>
<i>dont activation des déficits</i>	<i>468</i>	<i>448</i>
<i>dont provision clients non déductibles fiscalement</i>	<i>(125)</i>	<i>(103)</i>
<i>dont plafonnement des IDA à hauteur des IDP</i>	<i>167</i>	<i>201</i>
<i>dont provisions réglementées</i>	<i>(43)</i>	<i>(32)</i>
<i>dont dépréciation des titres de participation</i>	<i>0</i>	<i>118</i>
<i>dont évaluation des actions propres juste valeur</i>	<i>78</i>	<i>48</i>
<i>dont provision pour dépréciation des actifs</i>	<i>0</i>	<i>(96)</i>
<i>dont élimination des produits internes</i>	<i>(122)</i>	<i>(96)</i>
<i>dont autres retraitements consolidés</i>	<i>175</i>	<i>221</i>
Total	564	1 787

Les créances et dettes d'impôts exigibles :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	30/09/15	30/09/14
Créances d'impôts exigibles	1 525	2 827
Dettes d'impôts exigibles	50	143

La variation des actifs et passifs d'impôts différés :

Elle s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/09/14	Résultat au 30/09/15	Autres éléments du résultat global 30/09/15	30/09/15
Impôts différés actifs	2 258	(354)		1 904
<i>dont différences temporaires hors déficits activés</i>	81	65		146
<i>dont plafonnement des IDA à hauteur des IDP</i>	(201)	(167)		(368)
<i>dont activation des déficits</i>	1 579	(468)		1 111
<i>dont engagement retraite</i>	201	(31)		170
<i>dont provisions clients non déductibles</i>	278	125		403
<i>dont élimination des résultats internes</i>	219	122		341
<i>dont provisions pour dépréciation des actifs</i>	96	0		96
<i>dont autres retraitements</i>	6	0		6
Impôts différés passifs	865	210	11	1 086
<i>dont provisions réglementées</i>	222	(43)		179
<i>dont retraitement prix titres des titres de participation</i>	297	0		297
<i>dont retraitement provision dépréciation actions propres</i>	118	78		196
<i>dont autres retraitements</i>	228	175	11	414
Impact total sur le résultat	-	564	11	

Les informations sur les déficits fiscaux et actifs d'impôts différés non constatés :

Le groupe procède à la clôture de chaque exercice (soit le 30 septembre) à l'examen des perspectives d'activité et de résultat des sociétés Ball Ducrettet, Iberia Seeds, Graines Voltz Egypte, Topsem et Graines Voltz Turquie. Cet examen s'est également fondé sur les tests de valorisation des goodwill desdites sociétés. Il en est ressorti au 30 septembre 2015 une probabilité élevée d'utilisation des déficits fiscaux existant des sociétés Ball Ducrettet, Iberia Seeds et Graines Voltz Turquie. Les déficits utilisables au 30 septembre 2015 ont donc fait l'objet d'un enregistrement à l'actif du bilan consolidé, à l'exception du plafonnement des impôts différés actifs à hauteur des impôts différés passifs pour les sociétés Graines Voltz Turquie et Iberia Seeds. Les déficits de la société Graines Voltz Egypte n'ont pas été activés.

Les impôts différés actifs de la société Graines Voltz Egypte ont été plafonnés à hauteur des impôts différés passifs.

Les impôts différés actifs comptabilisés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2014	Résultat au 30/09/2015	30/09/2015
Déficits fiscaux reportables	(4 823)	1 410	(3 413)
Impôts différés actifs	1 579	(468)	1 111

Note 10 – Le résultat pour une action

Le résultat net de base par action :

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le nombre moyen d'actions ressort pour l'exercice à 1 370 000.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	30/09/15	30/09/14
Résultat consolidé part du groupe (en €)	4 259 782	4 774 834
Nombre d'actions	1 370 000	1 370 000
Résultat (en €) par action	3,11	3,48

Le résultat net dilué par action :

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté du nombre d'actions propres détenues des effets de chaque catégorie d'instruments dilutifs qui comprennent les stocks options.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	30/09/15	30/09/14
Résultat consolidé part du groupe (en €)	4 259 782	4 774 834
Nombre d'actions	1 467 008	1 467 008
Résultat (en €) par action	2,90	3,25

Dividendes versés par action

En Euros	30/09/15	30/09/14
Dividende (en €) par action	0	0

L'assemblée générale des actionnaires du 26 mars 2015 de la société Graines Voltz n'a pas décidé de distribution de dividendes.

Note 11 – Le goodwill

Evaluation des goodwills :

Le goodwill résultant des acquisitions des filiales est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Au 30 septembre 2015, le montant des goodwills s'établit à 8 675 K€.

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Valeur brute à l'ouverture	9 611	8 367
Dépréciation à l'ouverture	430	-
Valeur nette à l'ouverture	9 181	8 367
Acquisition de l'exercice	-	1 244
Sortie de l'exercice	64	-
Valeur brute à la clôture	9 117	9 611
Dépréciation de l'exercice	442	430
Valeur nette à la clôture	8 675	9 181

Les goodwills provenant de l'acquisition de co-entreprises sont inclus dans la valeur comptable de la participation. Les pertes de valeur relatives à ces goodwills sont enregistrées dans la ligne « Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ».

Les tests de dépréciation des goodwills :

Le Groupe considère que les goodwills sont uniquement représentatifs des éléments incorporels du fonds de commerce.

Dans le cadre des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les UGT ont été définies au niveau des entités juridiques sauf pour Graines Voltz SA qui dispose de deux activités (distribution et production) et donc constitue deux UGTs. Le goodwill est alloué à chacune des UGTs.

Le groupe procède au minimum chaque année à des tests de dépréciation pour toutes les UGT auxquelles des goodwills sont affectés.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des UGT à leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Le Groupe a ainsi retenu la valeur d'utilité, évaluée suivant soit:

La méthode des flux de trésorerie de l'exercice actualisés.

La méthode des multiples d'entrée à savoir que les multiples qui ont été retenus sont ceux qui ont prévalu lors de l'acquisition initiale des sociétés. Le multiple ainsi défini s'applique au résultat net auquel se rajoute la situation nette. Les multiples retenus sont le résultat net et la situation nette. Ils sont appliqués à la date de clôture ou dans certains cas, le résultat net retenu peut être corrigé des éléments non récurrents et déterminé sur une moyenne des résultats net corrigés enregistrés sur plusieurs exercices.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées au 30 septembre 2015 pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT avec un taux d'actualisation avant impôt de 5,402 %.

Le taux d'actualisation est déterminé en retenant le taux OAT à 10 ans de 0,902 % au 30 septembre 2015 majoré d'une prime de risque de 4,5 %.

Ces tests sont réalisés chaque année au 30 septembre.

Une dépréciation a été constatée suite à ces tests pour un montant de 442 K€ portant ainsi le montant des dépréciations à 872 k€.

Note 12 – Les autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par Graines Voltz. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.

- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

Fichiers de coordonnées clients acquis

Les éléments figurant au bilan correspondent aux droits contractuels suivants qui ne sont pas limités dans le temps :

1) des rachats de divers fichiers clients

Les fichiers clients sont des éléments non dissociables ; en effet les clients provenant de ces fichiers sont totalement confondus dans l'activité de la société, tant par leur nature que par les produits qu'ils achètent. Aussi, ces fichiers ne peuvent être amortis ou dépréciés, l'activité de la société générant des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier leur valeur nette comptable.

2) un contrat de distribution exclusive pour le Maroc d'un montant de 399 K€.

Ce contrat ne fait pas l'objet d'un amortissement

Obtention végétale

Les acquisitions portent sur la propriété de variétés de légumes pour les commercialiser en exclusivité. Elles sont amorties sur huit ans.

Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels, la durée d'utilité est comprise entre 1 et 3 ans.

Evolution des immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	9 611 337			-64 491		9 546 846
Frais d'établissement	234 318	250		-233 773	-115	680
Frais de recherche et développement	2 272	4 539	1 183		-531	5 097
Concessions, brevets et droits similaires	1 129 968	71 405				1 201 373
Fichiers clients	1 504 127	30 000			-1 160 895	373 232
Autres immobilisations incorporelles	160 949				16	160 965
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations incorporelles brutes	3 031 634	106 194	1 183	-233 773	-1 161 525	1 741 347

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	430 000	442 000				872 000
Frais d'établissement	56 424	163		-56 106	-69	412
Frais de recherche et développement	799	877			-162	1 514
Concessions, brevets et droits similaires	939 227	68 953				1 008 180
Fichiers clients	188 019	2 670				190 689
Autres immobilisations incorporelles	846	105			14	965
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	1 185 315	72 768		-56 106	-217	1 201 760

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	9 181 337	-442 000		-64 491		8 674 846
Frais d'établissement	177 894	87		-177 667	-46	268
Frais de recherche et développement	1 473	3 662	1 183		-369	3 583
Concessions, brevets et droits similaires	190 741	2 452				193 193
Fichiers clients	1 316 108	27 330			-1 160 895	182 543
Autres immobilisations incorporelles	160 103	-105			2	160 000
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	1 846 319	33 426	1 183	-177 667	-1 161 308	539 587

Note 13 – Les immobilisations corporelles

Concernant les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont, selon la norme IAS 16, comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

En application de la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont enregistrées en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations dont elles ont servi à assurer une partie du financement.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant d'une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leur durée d'utilité estimée et revues annuellement :

- Terrains : non amortis
- Agencement des terrains : 5 à 8 ans
- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Installations générales agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Au cours de la période, le groupe a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 793 K€ nette de subvention reçue.

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur au 30 septembre 2015.

Evolution des immobilisations corporelles

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	516 925	1 518				518 443
Constructions	13 373 081	186 483	31 629			13 527 935
Installations techniques, matériel, outillage	6 782 523	31 738	137 914	-287	164 373	6 840 433
Autres immobilisations corporelles	5 707 912	562 569	783 675	-40 697	-36 310	5 409 799
Immobilisations en cours	36 025	11 105				47 130
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	26 416 466	793 413	953 218	-40 984	128 063	26 343 740

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	76 824	4 797	312			81 309
Constructions	8 504 797	601 342	88 918			9 017 221
Installations techniques, matériel, outillage	5 396 267	388 554	147 892	-144	-675	5 636 110
Autres immobilisations corporelles	4 177 336	605 773	700 274	-17 544	-14 630	4 050 661
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	18 155 224	1 600 466	937 396	-17 688	-15 305	18 785 301

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	440 101	-3 279	-312			437 134
Constructions	4 868 284	-414 859	-57 289			4 510 714
Installations techniques, matériel, outillage	1 386 256	-356 816	-9 978	-143	165 048	1 204 323
Autres immobilisations corporelles	1 530 576	-43 204	83 401	-23 153	-21 680	1 359 138
Immobilisations en cours	36 025	11 105				47 130
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	8 261 242	-807 053	15 822	-23 296	143 368	7 558 439

Note 14- Participations, mises en équivalence et autres actifs financiers

Les titres de participation non consolidés figurent dans la rubrique des autres actifs financiers non courants. Ils représentent la quote-part de capital détenue dans les sociétés non consolidées. Ils sont classés en actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement attribuables. Puis ils sont évalués à la juste valeur (à l'exception des actifs dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable) et toute variation en résultant est comptabilisée en autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de juste valeur, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les instruments d'emprunts, des écarts de change.

Les autres actifs financiers non courants (créances rattachés à des participations essentiellement) sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	Les Gazons de France	Bigler	Hormalys	Phytosem	Total
Prix d'acquisition des titres mis en équivalence	1 267 110	301 403	60 000	192 738	1 821 251
Quote-part du résultat retraité mis en équivalence	-152 160	53 104	-13 061	19 194	-92 923
Réserves consolidées	-413 782	33 822		13 672	-366 288
Elimination des cessions internes	-340 000		-25 500		-365 500
Valeur des titres mis en équivalence	361 168	388 329	21 439	225 604	996 540

Autres actifs financiers

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	463 214	-59 947		-91 727		311 540
Actifs nets en cours de cession						12 720
Autres titres immobilisés	12 720					12 720
Prêts	5 077		1 491			3 586
Actifs financiers	460 110	13 500	25 346			448 264
Créances rattachées à des participations	240 405	-888 867	-801 702	240 405	308	93 953
Valeurs brutes	1 181 526	-935 314	-774 865	148 678	308	170 063

Dépréciations	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Actifs financiers						
Créances rattachées à des participations		661 727	661 727			
Dépréciations		661 727	661 727			

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	463 214	-59 947		-91 727		311 540
Actifs nets en cours de cession						
Autres titres immobilisés	12 720					12 720
Prêts	5 077		1 491			3 586
Actifs financiers	460 110	13 500	25 346			448 264
Créances rattachées à des participations	240 405	-1 550 594	-1 463 429	240 405	308	393 953
Valeurs nettes	1 181 526	-1 597 041	-1 436 592	148 678	308	1 170 063

Les autres titres de participation représentent une valeur nette comptable globale de 311 k€ au 30 septembre 2015. Cette valeur nette comptable est représentative de la juste valeur.

Note 15 – Les stocks

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les principaux risques qu'elles couvrent sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques.

Évolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'Euros	Matières premières	En cours de production	Marchandises	Total
Au 30/09/13	878	424	9 777	11 079
Au 30/09/14	1 771	142	12 914	14 827
Au 30/09/15	868	190	12 599	13 657

A titre d'information les dépréciations de stocks se montent à 1 604 K€ au 30 septembre 2015 contre 862 K€ au 30 septembre 2014 et concernent les marchandises et les matières premières. Ces dépréciations sont déterminées de manière individualisée, à la fin de chaque période.

Note 16 – Les clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale.

Evolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Clients et comptes rattachés	35 527	35 374
Dépréciation des comptes clients	8 664	7 584
Total net des clients et comptes rattachés	26 863	27 790

Avances et acomptes versés	61	29
Autres créances fiscales et sociales	1 560	1 355
Dépréciation des autres créances	24	24
Charges constatées d'avance	481	396
Total des autres actifs courants	2 078	1 756

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement. Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le groupe n'a pas recours à l'affacturage ou à des transactions visant à faire sortir des créances du bilan.

Méthode de dépréciation des comptes clients :

Le principe de constitution des dépréciations a été fixé de la manière suivante :

- créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire ou transmises à notre avocat ou à une société de recouvrement de créances : provision à 100 % (sauf en cas de concordat où le taux est ajusté) ;

- les créances dont la durée est supérieure à 9 mois au moment de la clôture ou en règlement amiable font l'objet d'une provision de 100 %, sauf cas particuliers ; chaque cas est analysé en fonction des informations reçues par le représentant concerné, ainsi que des réponses faites par le client aux différents rappels qu'il a reçus. Le pourcentage de dépréciation est arrêté par le Directeur Adjoint en concertation avec l'expert comptable.

Les principes de dépréciation des créances ont été appliquées de façon homogène dans les sociétés du groupe, telles qu'énoncées aux paragraphes précisant les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés.

Les créances fiscales :

Le poste « créances fiscales » est principalement constitué des créances sur l'Etat au titre de la TVA.

Note 17 – La trésorerie et équivalent de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

Evolution :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Placements à court terme	0	0
Disponibilités	5 340	5 362
Total	5 340	5 362

Note 18 – Les dettes financières courantes et non-courantes

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières non courantes :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Part des emprunts bancaires à plus d'un an	11 756	11 826
<i>dont à moins de 2 ans</i>	<i>2 939</i>	<i>2 633</i>
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	<i>6 046</i>	<i>5 830</i>
<i>dont à plus de 5 ans</i>	<i>2 771</i>	<i>3 363</i>
Variation de l'exercice	-70	1 417

Les dettes financières courantes :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Part des emprunts bancaires à moins d'un an	5 492	5 473
Part des dettes de locations financières à moins d'un an	0	0
Dividendes à verser	0	0
Découverts bancaires	6 131	16 663
Total	11 623	22 136
Variation de l'exercice	-10 513	718

Les principales informations et analyses relatives à la variation des dettes financières sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Informations sur les emprunts bancaires :

Les emprunts à moyen terme et long terme mis en place avec nos partenaires financiers sont libellés en Euros et en devises. Les taux d'intérêts sont stipulés soit variables, soit fixes.

Sur la base du solde des emprunts à taux variable, une variation de plus ou moins 1% des taux d'intérêts représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant de 69 K€ sur la durée restant à courir.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts se chiffre à 14 685 K€ au 30 septembre 2015 (14 909 K€ au 30 septembre 2014).

Il existe des « covenants » sur certains emprunts accordés (calculés établissement bancaire par établissement bancaire) à la société Graines Voltz. Les ratios sont respectés au 30 septembre 2015.

Le solde restant dû sur les emprunts garantis par des suretés réelles s'élève à 6 360 K€ au 30 septembre 2015 (11 811 K€ au 30 septembre 2014).

Note 19 – Les provisions courantes et non-courantes

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Conformément à IAS 37.14, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

Le groupe Graines Voltz est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux...). Les règles suivantes sont appliquées :

Les provisions pour litiges et passifs éventuels:

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

La société Graines Voltz a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015. Ce contrôle a porté sur les exercices allant du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2014.

La société Graines Voltz avait déposé en décembre 2014 des déclarations de crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre des années 2011, 2012 et 2013. Au titre des ces déclarations, la société a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation. Après analyse de la documentation remise par la société, l'expert de la Direction générale pour la Recherche et l'Innovation a déclaré éligibles les trois projets présents dans le CIR pour les trois années.

Cependant une partie des dépenses de personnel et des frais de sous-traitance ayant servie de base de calcul des CIR a été rejetée par l'expert. La société Graines Voltz va contester cette décision et est confiante dans l'issue. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes clos au 30 septembre 2015 et un passif éventuel a été constitué à hauteur de 1 291 k€.

Les autres éléments de rectification s'élèvent à 10 k€ et ont été provisionnés dans les comptes de la société au 30 septembre 2015.

Les provisions pour risques:

Au vu des difficultés financières et de l'incertitude portant sur la continuité de l'exploitation de la société Graines Voltz Egypte et du risque de défaillance, une provision pour risque a été comptabilisée à hauteur de la situation nette consolidée négative de l'entité à savoir 520 k€.

Les provisions non-courantes :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Provision pour indemnités de retraite	638	729
Ecart d'acquisition négatif	0	0
Autres provisions	0	0
Total	638	729

Les provisions courantes :

En milliers d'euros	Litiges Prud'homaux	Litiges commerciaux	Autres litiges	Litiges fiscaux	Risque	Total
Au 30/09/13	429	0	80	0	0	509
Dotation	64		328			392
Provision utilisée	(261)					(261)
Provision non utilisée	(208)					(208)
Variation du périmètre			5			5
Au 30/09/14	24	0	413	0	0	437
Dotation			218	10	520	748
Provision utilisée						
Provision non utilisée			(322)			(322)
Variation du périmètre						
Au 30/09/15	24	0	308	10	520	863

Note 20 – Les fournisseurs et les autres passifs courants

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et comptes rattachés". Elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti.

La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 1 mois.

Ces dettes sont quasi intégralement dues à moins d'un an.

En milliers d'Euros	30/09/15	30/09/14
Fournisseurs et comptes rattachés	11 814	9 856
Passifs d'impôts courants	50	143
Dettes fiscales et sociales	4 635	4 646
Autres dettes	278	829
Total	16 777	15 474

La variation constatée s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	30/09/15	30/09/14
Variation constatée	1 303	2 835
Dont variation des dettes fournisseurs	1 958	2 189
Dont variation de l'impôt société	(93)	(159)
Dont variation des dettes fiscales et sociales	(210)	973
Dont variation de la participation des salariés	199	(302)
Dont autres variations	(551)	134

Note 21 – Le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette s'élève au 30 septembre 2015 à - 791 K€ et correspond aux montants suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	5 340	5 362
Découverts bancaires	(6 131)	(16 663)
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	(791)	(11 301)

Note 22 – Le capital social

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Capital émis	1 370 000 €	1 370 000 €
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises durant l'exercice	0	0
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice	1 370 000	1 370 000
Valeur nominale	1 €	1 €
Nombre d'actions autorisées	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises entièrement libérées	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le capital s'entend comme le capital social, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle. Le conseil d'administration veille au rendement des capitaux propres ainsi qu'au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14	30/09/13
Total des passifs	42 744	51 468	46 042
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	(5 340)	(5 362)	(6 241)
Dette nette	37 404	46 106	39 801
Total des capitaux propres	27 561	24 386	19 324
Montant accumulés en capitaux propres au titre des couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Capitaux propres ajustés	27 561	24 386	19 324
Ratio dette nette sur capitaux propres ajustés	1,36	1,89	2,06

Note 23 – Risques

Risques de crédit

Risque de recouvrement sur les créances clients et autres débiteurs

Au 30 septembre 2015, le poste clients et comptes rattachés autres débiteurs et le poste autres actifs non courants représentent 28 941 K€ au bilan et comprend un solde net de 26 863 K€ de créances clients, soit 32 % du chiffre d'affaires consolidé contre 31 % en 2014. Les autres débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales pour lesquelles il n'existe pas de risque crédit.

Pour l'ensemble du groupe, les pertes sur créances clients irrécouvrables se sont élevées pour l'exercice 2015 à 639 K€, soit 0.76 % du chiffre d'affaires, contre 0.50 % au cours de l'exercice précédent.

Risque sur les actifs financiers courants et non courants

Les titres de participation comprennent essentiellement des titres non cotés de sociétés non consolidées. Ceux-ci s'élèvent au 30 septembre 2015 à 311 k€ contre 463 k€ au 30 septembre 2014.

La juste valeur des autres titres immobilisés est calculée en fonction des dernières données financières connues à la clôture sur chacune des entités concernées. Les titres immobilisés s'élèvent à 13 k€ au 30 septembre 2015, ce montant n'a pas évolué depuis l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Les passifs ont majoritairement une échéance inférieure à 1 an. Aucun risque de liquidité n'est identifié dans la mesure où les actifs disponibles sont largement supérieurs aux passifs.

Risque de marché

Gestion du risque prix

Au-delà du risque prix, le Groupe a mis en place une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de non-paiement en cas de défaillance d'un tiers.

Risque de change

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros, la société n'est pas exposée aux risques de change.

Note 24 – Les engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de la période se terminant au 30 septembre 2015 pour les montants suivants :

Engagements de garanties reçues :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Avals et cautions	2 162	3 704

Engagements de garanties données :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Nantissement du fonds	1 152	6 179
Nantissement des titres de participation	2 631	5 985
Nantissement du matériel et outillage	305	305
Hypothèque	4 000	4 549
Nantissement comptes bancaires	1 000	2 460
Gage espèces	1 550	1 550
Warrant	139	
Total	10 777	21 028

Locations longue durée :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Redevances restant à payer	146	163

Dettes assorties de sûretés réelles :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14
Dettes garanties : emprunts bancaires	6 360	11 811
Montant des sûretés consenties	8 505	15 158

Note 25 – Les transactions avec les parties liées

■ Les entreprises liées

La société Brard Graines a loué une partie de ses locaux auprès de la SCI La Claie des Pâtures, détenue à 100% par Brard Graines. Le montant des loyers s'élèvent à 27 k€ au 30 septembre 2015.

La société Graines Voltz Egypte réalise ses achats de marchandises auprès d'un importateur qui lui-même effectue ses achats auprès de la société Graines Voltz (ceci pour respecter la législation égyptienne). La facturation de la société Graines Voltz a été établie sur la base des prix de marché. Les montants facturés par l'importateur correspondent également aux prix pratiqués habituellement.

La société Bigler réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Graines Voltz. La facturation de la société Graines Voltz a été établie sur la base des prix de marché. Ces achats s'élèvent à 91 k€ pour la période considérée.

La société Graines Voltz réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Phytosem. Les facturations ont été établies sur la base des prix du marché. Le montant des achats réalisés par la société Graines Voltz auprès de la société Phytosem s'élève à 15 k€ au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

La société Phytosem réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Graines Voltz. Les facturations ont été établies sur la base des prix du marché. Le montant des achats réalisés par la société Phytosem auprès de la société Graines Voltz s'élève à 12 k€ au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

La société Les Gazons de France réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Graines Voltz. Les facturations ont été établies sur la base des prix du marché. Le montant des achats réalisés par la société Les Gazons de France auprès de la société Graines Voltz s'élève à 238 k€ au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

La société Hormalys loue des locaux auprès de la société Graines Voltz, le montant de ces loyers s'élève à 10 k€ au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

■ Les rémunérations des dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes de direction s'est élevée à 226 486 € pour la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 (344 749 € pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014).

Note 26 – Les événements post-clôture

Néant

IV. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés



KPMG AUDIT ID
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



RSM SOGEX
50, avenue d'Alsace
68027 Colmar Cedex
France

Graines Voltz S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2015
Graines Voltz S.A.
23, rue Denis Papin - 68000 Colmar
Ce rapport contient 67 pages
Référence : PM-161-005



KPMG AUDIT ID
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



RSM SOGEX
50, avenue d'Alsace
68027 Colmar Cedex
France

Graines Voltz S.A.

Siège social : 23, rue Denis Papin - 68000 Colmar
Capital social : €1 370 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Graines Voltz S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.8 « Périmètre de consolidation » au paragraphe « changement de méthode de consolidation » qui décrit le changement de méthode comptable lié à la première application de la norme IFRS 11 « Partenariats »,
- la note 2.7 « Principes et méthodes comptables » au paragraphe « correction d'erreur » relative à la correction opérée sur les actifs incorporels,
- la note 19 « Les provisions courantes et non-courantes » au paragraphe « Les provisions pour litiges et passifs éventuels » relative au crédit impôt recherche.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

Les notes 2 « Les frais de personnel », 15 « Les stocks », 16 « Les clients et autres débiteurs » et 4 « Les dotations aux dépréciations » de la partie 4 « Les postes du résultat global et de l'état de situation financière » de l'annexe exposent respectivement les règles et méthodes comptables concernant la comptabilisation des engagements en faveur du personnel, la valorisation des stocks et des créances d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte comptabilisation.

Estimations comptables

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan du 30 septembre 2015 s'établit à 8.674.846 euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 11 « Le goodwill » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 11 de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

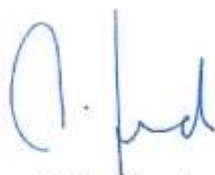
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Schiltigheim, le 29 janvier 2016

KPMG Audit ID



Pascal Maire
Associé



Olivier Frank
Associé

Colmar, le 29 janvier 2016

RSM Sogex



Jean Michel Couchot
Associé

V. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 Mars 2016 portant Rapport de Gestion sur les Comptes Annuels et Rapport sur les Comptes Consolidés : Exercice clos le 30 septembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le **30 septembre 2015** ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

1. Informations générales.

Il est précisé que notre société détient depuis :

- ✓ Le 21/07/2009, 100 % des actions de la société BALL DUCRETTET basée à Thonon-les-Bains (74).
- ✓ Le 15 novembre 2010, 100 % des actions de la société BRARD GRAINES basée à Longué Jumelles (49). La société BRARD GRAINES détient 100% de la société SCI LA CLAIE DES PATURES depuis le 23 juillet 2014.
- ✓ Le 30 septembre 2011, 100 % de la société IBERIA SEEDS située à Murcia en Espagne.
- ✓ Le 6 décembre 2011, une participation dans la société PHYTOSEM, participation portée à 39,09% suite à une acquisition complémentaire de 18,73% du capital le 15 janvier 2014.
- ✓ Le 1^{er} avril 2012, 99 % de la société GRAINES VOLTZ EGYPTE située au Caire en Égypte.
- ✓ Le 11 avril 2012, 68% de la société TOPSEM située à Alger en Algérie.
- ✓ Le 1^{er} octobre 2012, 100% de la société SAULAIS SAS située à Saint Barthélemy d'Anjou (49).
- ✓ Le 1^{er} octobre 2012, 50 % de la société BIGLER SAMEN AG située à Steffisburg en Suisse.
- ✓ Le 8 décembre 2012, 100 % de la société GRAINES VOLTZ TURQUIE.
- ✓ Le 1^{er} octobre 2013, une participation de 20% dans le capital de la société LES GAZONS DE FRANCE dont l'activité principale est la distribution de semences de gazon, cette participation ayant été portée à 50 % le 31 décembre 2014.
- ✓ Le 1^{er} avril 2014, 100% de la société "Semences Marocaines Professionnelles", "SEMAPRO" située à Agadir au Maroc.
- ✓ Le 6 août 2014, 30% de la société HORMALYS.

Des comptes consolidés ont donc été établis, qui incluent tant l'activité de GRAINES VOLTZ que celle des sociétés GRAINES VOLTZ TURQUIE, BALL DUCRETTET, BRARD GRAINES, IBERIA SEEDS, TOPSEM, GRAINES VOLTZ EGYPTE, SAULAIS, BIGLER SAMEN, LES GAZONS DE FRANCE, PHYTOSEM et HORMALYS pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015. Les dispositions, termes et procédures de contrôle propres à notre société ont donc présidé également à l'activité de nos filiales.

Graines Voltz : Comptes annuels – Situation de la société – Evolution prévisible

Faits majeurs et significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 1.96 % et une légère diminution de notre marge commerciale.
Ce pourcentage d'augmentation du chiffre d'affaires s'établit à 3.01 % hors augmentation des ventes liées aux ventes intra-groupe.

Le résultat net s'établit à 4 329 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 4 094 k€ contre 2 789 k€ l'exercice précédent soit une augmentation de 47 %.

La variation de ce résultat est due essentiellement à :

- Une diminution de la charge nette des clients douteux de 466 k€.
- Une diminution du coût du transport de 481 k€.
- Une diminution de la charge de loyer immobilier de 225 k€.
- Une diminution des honoraires et des commissions versées de 334 k€.
- Une augmentation de la charge nette de dépréciation de stock de 381 k€.
- Une augmentation des frais de personnel de 160 k€.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 4 503 k€ en augmentation de 27 %.

La société Graines Voltz a acquis le 31 décembre 2014 30% supplémentaires des actions de la société Les Gazons de France pour détenir 50% du capital.

La société Graines Voltz a cédé à la société Les Gazons de France une branche d'activité comprenant la marque Florivert ainsi que la clientèle et l'achalandage rattachés en date du 20 novembre 2014 pour un montant de 680 k€.

La société Graines Voltz a cédé à la société Hormalys une branche d'activité de fournitures horticoles pour un montant de 85 k€ en date du 8 août 2014 avec effet au 1^{er} octobre 2014.

La société a comptabilisé en déduction du poste "Impôt sur les sociétés" au 30 septembre 2015, un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de 2014. Ce crédit d'impôt s'élève à 616 k€ et a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour les CIR des années précédentes.

La société Graines Voltz a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015. Ce contrôle a porté sur les années allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2014.

La société Graines Voltz avait déposé en décembre 2014 des déclarations de crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre des années 2011, 2012 et 2013. Au titre de ces déclarations, la société a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation. Après analyse de la documentation remise par la société, l'expert a déclaré éligibles les trois projets présents dans le CIR pour les trois années.

Cependant une partie des dépenses de personnel et des frais de sous traitance ayant servie de base de calcul des CIR a été rejetée par l'expert.

La société Graines Voltz va contester cette décision et est confiante dans l'issue. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes clos au 30 septembre 2015 et un passif éventuel a été constitué à hauteur de 1 291 k€.

Les autres éléments de rectification s'élèvent à 10 k€ et ont été provisionnés dans les comptes de la société au 30 septembre 2015.

Situation de la société durant l'exercice écoulé

L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

	<u>Exercice 2015</u>	<u>Exercice 2014</u>
• Chiffre d'affaires hors taxes (1)	74 742 574	73 114 849
• Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	4 192 477	4 080 005
• Résultat d'exploitation	4 094 269	2 789 347
• Résultat financier	408 895	758 116
• Résultat exceptionnel	847 918	12 535
• Participation des salariés	272 653	74 286
• Impôts sur les sociétés	749 436	-1 108 932
• Résultat de l'exercice	4 328 993	4 594 643

(1) Il est précisé que notre activité n'est pas dépendante d'un ou de quelques clients.

Notre contrôle interne nous permet un suivi budget/réalisations régulier.

Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

Les emprunts à moyen terme (5 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont stipulés soit variables (constitués d'un « indice » correspondant soit à l'Euribor 1 mois et majorés d'une « marge fixe » de 0.74 % soit à l'Euribor 3 mois et majorés d'une « marge fixe » de 0.90 % ou 1.3% l'an), soit fixes.

Quatre nouveaux emprunts ont été contractés au cours de l'exercice pour un montant de 2 445 000 €. Les taux d'intérêts de ces contrats sont à taux fixe.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme (5 ans) se chiffre à 3 352 898 € à la clôture de l'exercice.

Un emprunt à long terme (15 ans) a été mis en place pour le financement de nos locaux à Brain sur l'Authion en janvier 2011. Le taux d'intérêt est variable constitué d'un indice correspondant à l'Euribor 3 mois majoré d'une marge fixe de 0.90 % l'an.

Le solde restant dû sur cet emprunt s'élève à 2 890 328 € au 30 septembre 2015.

Le solde restant dû des emprunts à moyen terme (7 ans) à taux fixe au 30 septembre 2015 s'élève à 5 969 699 €.

Il existe des covenants sur 2 emprunts accordés à la société GRAINES VOLTZ auprès de différents établissements de crédit. Les ratios à respecter au niveau des comptes sociaux sont les suivants :

Dettes financières à moyen et long terme / CAF : < 4
 $9\,666\,225 / 5\,310\,253 = 1.82$

Dettes financières nettes / Situation nette après affectation du résultat : < 1.50
 $9\,888\,325 / 27\,135\,585 = 0.36$

L'ensemble des covenants est respecté au 30 septembre 2015.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles ; le montant garanti par des sûretés réelles au 30 septembre 2015 est de 4 999 037 € et correspond au solde restant dû en principal au 30 septembre 2015.

Ratios :

* endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 35,62 % contre 43,70 %
capitaux propres l'exercice précédent

* endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 12,93 % contre 13,67 %
chiffre d'affaires l'exercice précédent

Information sur les délais de paiement

La décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Exercice	Comptant	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
2014	2 901 504 €	1 601 702 €	490 680 €	14 537 €	22 137 €	5 030 560 €
2015	3 812 629 €	1 165 190 €	3 947 180 €	12 404 €	577 600 €	9 515 003 €

Principaux risques

Le principal risque pour notre société, comme pour l'ensemble de nos filiales, reste le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente. Dans cette optique, des contrôles de qualité des semences sont effectués régulièrement.

Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Nos efforts continuent de porter sur le développement de nos activités dans un souci de rationalisation de nos équipes commerciales et de maîtrise de nos approvisionnements et de nos coûts.

Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société a comptabilisé des frais de cette nature au cours de l'exercice. Il s'agit de frais d'essais de semences pour un montant de **125 669 €** hors taxes payés à des organismes extérieurs. Parallèlement, notre société procède en interne à des essais comparatifs de certaines variétés.

La société a comptabilisé en déduction du poste "Impôt sur les sociétés" au 30 septembre 2015, un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de 2014. Ce crédit d'impôt s'élève à 616 k€ et a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour les CIR des années précédentes.

Ball Ducrettet

Faits majeurs et significatifs

Néant

Situation de la société durant l'exercice écoulé

L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

		<u>Exercice 2015</u>	<u>Exercice 2014</u>
*	Chiffre d'affaires hors taxes	10 593 967	9 960 797
*	Dotations aux amortissements et provisions	190 798	142 959
*	Résultat d'exploitation	1 825 151	1 871 935
*	Résultat financier	-9 170	-6 304
*	Résultat exceptionnel	12 086	143 100
*	Impôts sur les sociétés	197 282	133 769
*	Résultat de l'exercice	1 630 786	1 874 963

Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

* endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 0 %
capitaux propres

* endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 0 %
chiffre d'affaires

Information sur les délais de paiement

La décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Exercice	Comptant	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
2014	6 216 €	207 829 €				214 045 €
2015	13 588 €	1 704 €	-	-	-	15 292 €

Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Les efforts de la société **BALL DUCRETTET** continuent de porter sur le développement de son volume d'activité.

Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et de développement

La société **BALL DUCRETTET** n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

Brard Graines

Faits majeurs et significatifs

La date de clôture de la société BRARD GRAINES a été changée en cours d'exercice, la dite société a clôturé son exercice le 30 juin 2015 alors que précédemment elle clôturait ses comptes au 30 septembre.

Situation de la société durant l'exercice écoulé

L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

		<u>Exercice</u> <u>2015</u> <u>(9 mois)</u>	<u>Exercice</u> <u>2014</u> <u>(12 mois)</u>
*	Chiffre d'affaires hors taxes	3 390 308	3 760 728
*	Dotations aux amortissements et provisions	182 269	183 227
*	Résultat d'exploitation	151 419	145 378
*	Résultat financier	- 30 561	- 30 558
*	Résultat exceptionnel	- 32 436	- 93 747
*	Impôts sur les sociétés	25 893	12 706
*	Résultat de l'exercice	62 529	8 368

Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

* endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 130,79% contre 85,79% l'exercice précédent
capitaux propres

* endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 36,57% contre 20,26% l'exercice précédent
chiffre d'affaires

Il ne s'agit que d'emprunts à taux fixe. La société a contacté deux nouveaux emprunts afin de conforter son besoin en fonds de roulement et financer la réorganisation et la modernisation de ses locaux et l'acquisition de matériels performants.

Information sur les délais de paiement

Le paiement des semences après acceptation de la marchandise par BRARD GRAINES SAS se fait normalement dans les 60 jours s'il s'agit d'une culture en serres et 90 jours s'il s'agit d'une culture en plein champ. Si une garantie au m² est prévue au contrat, le paiement à 30 jours de celle-ci se fait à part, en avance par rapport à la culture. La marchandise est payée dans les 60 jours si le résultat des analyses des lots est conforme aux normes de germination et aux normes sanitaires.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Exercice	Comptant	A 15 jours	A 30 jours	A 45 jours	A 90 jours	Total
2014	15 160 €	8 631 €	72 444 €	1 296 €	-	97 531 €
2015	23 022 €	9 241 €	38 332 €	11 499 €	8 103 €	90 197 €

Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

L'objectif de **BRARD GRAINES** reste le développement de son volume d'activité dans un souci de haute qualité.

Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et de développement

La société **BRARD GRAINES** n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

Saulais

Faits majeurs et significatifs

Néant

Situation de la société durant l'exercice écoulé

L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

		<u>Exercice</u> <u>2015</u>	<u>Exercice</u> <u>2014</u>
*	Chiffre d'affaires hors taxes	5 963 640	7 048 667
*	Dotations aux amortissements et provisions	461 946	612 741
*	Résultat d'exploitation	443 333	537 779
*	Résultat financier	- 49 428	- 62 498
*	Résultat exceptionnel	92 583	141 372
*	Participation des salariés	-	-
*	Impôts sur les sociétés	157 673	187 918
*	Résultat de l'exercice	328 816	428 735

Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

* endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 40,61 % contre 52,30 % l'exercice précédent
capitaux propres

* endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 12,38 % contre 14,95 % l'exercice précédent
chiffre d'affaires

Il s'agit d'emprunts à taux fixe et à taux variables.

Information sur les délais de paiement

La décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Exercice	Comptant	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
2014	-	85 747 €	14 797 €	-	-	100 544 €
2015	40 137 €	57 418 €	23 563 €	-	- 7 457 €	113 661 €

Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

L'objectif de SAULAIS reste le développement de son volume d'activité dans un souci de haute qualité.

Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et de développement

La société SAULAIS n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

Ibéria Seeds – Graines Voltz Egypte - Topsem – Graines Voltz Turquie – Bigler Samen AG – Semapro – Phytosem – Les Gazons De France - Hormalys

Ibéria Seeds

Cette société, créée le 30 septembre 2011, a clôturé son exercice social le 30 septembre 2015. A la clôture, son chiffre d'affaires s'est élevé à 627 k€ contre 578 k€ l'exercice précédent et son résultat à – 70 k€ contre – 12 k€.

Graines Voltz Egypte

La société GRAINES VOLTZ EGYPTTE créée le 1^{er} avril 2012 a clôturé son exercice le 31 mars 2015 et une situation comptable a été établie au 30 septembre 2015. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 742 k€ contre 682 k€ et son résultat à – 47 k€ contre 6 k€.

Topsem

La société TOPSEM créée le 11 avril 2012 a clôturé son exercice le 30 septembre 2015. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 3 553 k€ contre 3 898 k€ et son résultat à 68 k€ contre 408 k€.

Graines Voltz Turquie

La société GRAINES VOLTZ TURQUIE a clôturé son exercice le 30 septembre 2015. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 576 k€ contre 516 k€ et son résultat à –26 k€ contre 3 k€.

Bigler Samen AG

La société BIGLER SAMEN AG a clôturé son exercice le 30 septembre 2015. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 5 279 k€ contre 4 470 k€ et son résultat à 106 k€ contre 7 k€.

Semapro

La société SEMAPRO a clôturé son exercice le 30 septembre 2015. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 5 193 k€ contre 5 362 k€ et son résultat ressort à 225 k€ contre 19 k€ l'exercice précédent.

Phytosem

La société PHYTOSEM a clôturé son exercice le 30 juin 2015. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 1 182 k€ et son résultat ressort à 49 k€.

Les Gazons De France

La société LES GAZONS DE FRANCE a clôturé son exercice le 30 juin 2015. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 6 164 k€ et son résultat ressort à -304 k€.

La société GRAINES VOLTZ a cédé à la société LES GAZONS DE FRANCE une branche d'activité comprenant la marque FLORIVERT ainsi que la clientèle et l'achalandage rattachés en date du 20 novembre 2014 pour un montant de 680 k€. Cette somme a été portée en produit exceptionnel.

Hormalys

La société HORMALYS a clôturé son exercice le 30 juin 2015. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 2 424 k€ et son résultat ressort à - 44 k€.

La société Graines Voltz a cédé à la société Hormalys une branche d'activité de fournitures horticoles pour un montant de 85 k€ en date du 8 août 2014 avec effet au 1^{er} octobre 2014.

Nos efforts continuent de porter sur le développement de ces structures commerciales et de produits adaptés. La croissance des marchés des pays du bassin méditerranéen devrait permettre une évolution satisfaisante de leur volume d'activité, même si les prévisions s'avèrent particulièrement aléatoire en raison des circonstances économiques et politiques des pays concernés.

Comptes consolidés Graines Voltz - Ball Ducrettet - Brard Graines - Saulais - Ibéria Seeds – Graines Voltz Egypte - Topsem – Graines Voltz Turquie – Bigler Samen AG – Semapro – Phytosem – Les Gazons De France - Hormalys

Comptes

	<u>Exercice 2015</u>	<u>Exercice 2014</u>
• Chiffre d'affaires hors taxes	83 528 473	90 492 046
• Résultat opérationnel courant	7 195 500	7 888 940
• Autres produits et charges opérationnels	409 896	- 539 511
• Résultat opérationnel	7 605 396	7 349 429
• Coût de l'endettement financier net	-669 111	-1 106 913
• Autres produits et charges financières	-71 370	402 171
• Charge d'impôt	-2 438 564	-1 786 623
• Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-92 923	-24 115
• Résultat net	4 333 428	4 833 949
- <i>Part du groupe</i>	4 259 782	4 774 834
- <i>Intérêts minoritaires</i>	73 646	59 117
• Résultat net de base par action	3,11	3,48
• Résultat net dilué par action	2,90	3,30

Il est précisé que les sociétés PHYTOSEM, LES GAZONS DE FRANCE, HORMALYS et BIGLER SAMEN sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2015.

Il est précisé que conformément aux normes comptables, ces comptes consolidés intègrent :

✓ Les sociétés Graines Voltz, Ball Ducrettet, Iberia Seeds, Graines Voltz Egypte, Topsem, Saulais, Bigler, Graines Voltz Turquie et Semences Marocaines Professionnelles ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2015.

✓ Les sociétés Les Gazons de France, Hormalys et Phytosem ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 juin 2015. Les comptes individuels des ces entités n'ont pas été retraités puisqu'aucune opération significative n'est survenue entre la date de clôture et la date de clôture des comptes consolidés.

✓ La date de clôture de la société Brard Graines a été changée en cours d'exercice, la dite société a clôturé son exercice le 30 juin 2015 alors que précédemment elle clôturait ses comptes au 30 septembre. Les comptes individuels de cette entité n'ont pas été retraités puisqu'aucune opération significative n'est survenue entre la date de clôture et la date de clôture des comptes consolidés.

Par conséquent, cette année le Groupe Graines Voltz a intégré dans ses comptes consolidés 9 mois d'activité contre 12 mois lors de la clôture précédente.

Les principales opérations intervenues au cours de la période se terminant le 30 septembre 2015 sont les suivantes :

✓ La société Graines Voltz SA a cédé à la société Les Gazons de France une branche d'activité comprenant la marque FLORIVERT ainsi que la clientèle et l'achalandage rattachés en date du 20 novembre 2014 pour un montant de 680 k€ ;

La société Graines Voltz SA a acquis le 31 décembre 2014 12 400 actions supplémentaires de la société Les Gazons de France. Graines Voltz SA détenait déjà 8 266 actions de cette société. Cette nouvelle acquisition d'actions permet donc à Graines Voltz SA de détenir 50 % du total des actions de la société Les Gazons de France.

Evolution prévisible du groupe

Nos objectifs continuent de porter sur le développement de nos activités. Nos efforts portent également sur la rationalisation de nos implantations sur le bassin méditerranéen.

2. Modifications de présentation et d'évaluation des comptes

Modifications de présentation

Néant

Changement de méthode de consolidation

La société Graines Voltz a décidé d'appliquer la norme IFRS 11 sur les partenariats. Cette norme ne prévoit plus de consolider une filiale par la méthode de l'intégration proportionnelle. La société Bigler consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle par le passé a été consolidée sur cet exercice selon la méthode de la mise en équivalence.

3. Filiales et participations

Prise de participation

✓ Le 31 décembre 2014, nous avons augmenté notre participation de 30% dans le capital de la société LES GAZONS DE FRANCE dont l'activité principale est la distribution de semences de gazon, pour la porter à 50 %.

Entrée dans le périmètre

✓ La société Graines Voltz a acquis 600 actions soit 30 % de la société Hormalys le 10 juillet 2014. Cette société est entrée dans le périmètre du Groupe au 1^{er} octobre 2014.

Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation des comptes au 30 septembre 2015 a évolué par rapport au 30 septembre 2014 du fait de :

- la prise en compte de la société Hormalys selon la méthode de mise en équivalence (même analyse que pour la société Bigler).

De plus :

- la société Bigler, co-entreprise, est maintenant consolidée selon la méthode de mise en équivalence au lieu de l'intégration proportionnelle au 30 septembre 2014,
- la participation dans la société Les Gazons de France est passée de 20 % à 50 %.

Activité et résultat des filiales par branche d'activité (en k€)

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS BALL DUCRETTET	3 431	373	100,00	2 631	2 631			10 594	1 631	1 850
BRARD GRAINES	29	821	100,00	3 018	2 027			3 390	63	8
SAS SAULAIS	245	654	100,00	4 000	4 000			5 964	329	430
IBERIA SEEDS	6	-231	100,00	6		270		627	-70	
GV TURQUIE	495	-413	100,00	13	13	505		576	-26	
GV EGYPTE	26	13	99,00	26		1 172		742	-47	
TOPSEM	95	388	68,00	67	67			3 553	68	
SEMAPRO	9	50	100,00	9	9			5 193	225	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
PHYTOSEM	107	421	39,09	193	193			1 182	49	15
GAZONS DE FRANCE	661	282	50,00	1 267	800			6 164	-304	
HORMALYS	200		30,00	60	60			2 424	-44	
BIGLER	124	364	50,00	301	301	394		5 279	106	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

4. Aspects Juridiques

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **4 328 993,35 €** au compte "autres réserves".

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement	Dividende non éligible à l'abattement
2012	876 800 €	876 800 €	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-

Le tableau des résultats et des autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices ainsi que le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne sont joints au présent rapport.

Vous serez en outre appelés à statuer, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, sur la réintégration au résultat fiscal de frais visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts d'un montant global de **98 085 €**, auxquels correspond un impôt de **32 695 €** et représentant les amortissements et loyers excédentaires des véhicules de tourisme.

5. Autres aspects juridiques

⇒ **État de la participation des salariés au Capital : 0 %**

⇒ **Cumul des mandats :**

Nom	Fonction	Mandat / Société	Fonction / Société
Monsieur Serge VOLTZ	Président Directeur Général	./.	Président de "BALL DUCRETTET" Président de "SAULAIS"
Monsieur Christian VOLTZ	Administrateur	./.	Directeur Adjoint "GRAINES VOLTZ" Directeur Général de "BALL DUCRETTET" Co-gérant de "GRAINES VOLTZ EGYPTE" , de "GRAINES VOLTZ TURQUIE" et d'"IBERIA SEEDS"
Madame Martine VOLTZ	Administrateur	./.	./.
Monsieur Henri FUCHS	Administrateur	./.	./.
Madame Géraldine VOLTZ	Administrateur	./.	./.

⇒ **Rémunération des dirigeants dans la société :**

Il a été attribué aux dirigeants au titre de l'exercice des rémunérations totales de 226 K€. La rémunération des dirigeants se compose uniquement d'un salaire fixe déterminé par le Conseil d'administration et d'un avantage en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

6. Répartition du capital social et actions d'autocontrôle

Identité des personnes détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital à la date de clôture de l'exercice social

- Personnes détenant plus du **vingtième** des actions :

Monsieur René RICHERT

- Personnes détenant plus du **dixième** des actions :

BALL HORTICULTURAL COMPANY

et

FLORENSIS HAMER BLOEMZADEN

- Personnes détenant plus des **trois vingtièmes** des actions :

Néant

- Personnes détenant plus du **cinquième** des actions :

Néant

- Personnes détenant plus du **quart** des actions :

Néant

- Personnes détenant plus du **tiers** des actions :

Monsieur Serge VOLTZ

- Personnes détenant plus de la **moitié** des actions :

Néant

- Personnes détenant plus des **deux tiers** des actions :

Néant

- Personnes détenant plus des **dix-huit vingtièmes** des actions :

Néant

- Personnes détenant plus des **dix-neuf vingtièmes** des actions :

Néant

Nom des sociétés contrôlées

Notre société détient depuis le 21/07/2009 100 % des actions de la société BALL DUCRETTET basée à Thonon-les-Bains (74) et 100 % des actions de la société BRARD GRAINES depuis le 15/11/2010. Il a été constitué le 30/09/2011, une société IBERIA SEEDS en ESPAGNE, dont nous détenons 100 % des parts sociales. Nous détenons également 99 % des parts sociales de la société GRAINES VOLTZ EGYPTTE depuis le 1^{er} avril 2012, les 1% restants sont détenus par le PDG de la société GRAINES VOLTZ pour respecter la législation égyptienne et 68 % des parts sociales de la société TOPSEM depuis le 11 avril 2012. Notre société a acquis le 6 décembre 2011 une participation dans le capital de la société PHYTOSEM, participation portée à 39,09 % en suite d'une acquisition complémentaire de 18,73 % du capital le 15 janvier 2014. Notre société détient depuis le 1^{er} octobre 2012, 100% de la société SAULAIS basée à Saint-Barthélemy d'Anjou (49) et 50 % du capital de la société BIGLER SAMEN AG située à Steffisburg en SUISSE. L'autre associé à 50 % de la société est Eric Schweizer AG.THUN (CH). Nous détenons également 100% de la société GRAINES VOLTZ TURQUIE depuis le 8 décembre 2012. Le 1^{er} octobre 2013, nous avons pris une participation de 20% dans le capital de la société LES GAZONS DE FRANCE dont l'activité principale est la distribution de semences de gazon, participation portée à 50 % le 31 décembre 2014. Le 1^{er} avril 2014, nous avons pris une participation de 100% de la société Semences Marocaines Professionnelles, "SEMAPRO" située à AGADIR (MAROC), dont l'activité principale la distribution de semences potagères au Maroc. Le 6 août 2014, nous avons participé à la création de la société HORMALYS, en partenariat avec la CAC (Coopérative Agricole de Céréales), à hauteur de 30 %.

7. Autres informations

Informations concernant les options d'achats d'actions

L'assemblée générale mixte du 23 mars 2012 a autorisé le Conseil d'Administration dans le cadre de l'article L 225-179 du code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois pendant une période de trente huit mois à compter de cette date, un ou plusieurs plans d'options d'achat d'actions provenant d'un rachat préalable effectué par la société, dans les conditions et les limites fixées par la loi, au bénéfice de l'ensemble du personnel y compris les dirigeants sociaux, désignés de façon discrétionnaire, de la société GRAINES VOLTZ et de ses filiales.

Le Conseil d'Administration en date du 12 juillet 2013 a décidé d'effectuer une attribution de 33 111 options d'achats d'actions aux salariés de la société au prix de 20.07 € chacune. Les options pourront être exercées en une ou plusieurs fois à compter du 13 juillet 2016. Les bénéficiaires pourront lever les options à tout moment de l'année entre le 13 juillet 2016 et le 12 juillet 2018.

Le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2013 a décidé d'effectuer une attribution de 63 897 options d'achats d'actions aux 273 salariés de la société GRAINES VOLTZ et de ses filiales au prix de 20.07 € chacune. Les bénéficiaires pourront lever les options entre le 20 décembre 2016 et le 19 décembre 2018.

Cette même assemblée générale a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de se substituer les dirigeants de la société, à opérer en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, à l'acquisition d'actions de la société conformément aux dispositions de l'article L 225-208 du code de commerce.

Actions propres

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 0
- Cours moyen des achats : Néant
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : Néant
- Cours moyen des ventes : Néant

- Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :
 - * Nombre : 97 008
 - * Valeur: 1 835 195 €uros
 - * Valeur nominale : 97 008 €uros

- Motifs des acquisitions effectuées :

Néant

- Fraction du capital qu'elles représentent
 - * nombre à l'ouverture de l'exercice : 7,08 %
 - * total des achats : Néant
 - * total des ventes : Néant
 - * nombre à la clôture de l'exercice : 7,08 %

La totalité des actions propres détenues au 30 septembre 2015 ont été attribuées dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions.

Opérations sur les titres de la société réalisées par les membres du Conseil d'Administration

- | | | |
|-----------------------|----------------------|---------------------|
| • M. Serge VOLTZ | • M. Christian VOLTZ | • Mme Martine VOLTZ |
| * achats : 0 | * achats : 0 | * achats : 0 |
| * ventes : 0 | * ventes : 0 | * ventes : 0 |
| • Mme Géraldine VOLTZ | • M. Henri FUCHS | |
| * achats : 0 | * achats : 0 | |
| * ventes : 0 | * ventes : 0 | |

Utilisation faite des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale n'a pas délégué au conseil d'administration de faculté d'augmenter le capital.

Etat de la participation des salariés au capital de la société au 30.09.2015 = 0 %

Il s'agit des actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre de plans d'épargne salariale prévus par les articles L. 443-1 et suivants du code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par les articles L. 214-39 et L. 214-40 du code monétaire et financier

L'actionnariat

Le capital social de GRAINES VOLTZ est composé de 1 370 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Les dispositions statutaires de GRAINES VOLTZ confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de deux ans. Au 30 septembre 2015, GRAINES VOLTZ détenait 97 008 actions d'autocontrôle correspondant à 7,08 % de son capital, toutes attribuées au 30 septembre 2015 dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions.

Il existe par ailleurs un pacte d'actionnaires dont les principales clauses sont publiées sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)

Les Assemblées Générales

Nous reproduisons, ci-après littéralement les dispositions de l'article 12 des statuts.

1 Les assemblées générales sont convoquées et tenues dans les conditions fixées par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

2 Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'assemblée générale.

3 Sous réserve de l'alinéa trois, le droit de vote attaché aux Actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Sous réserve des règles afférentes aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions est cependant attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, et à la même date que ces dernières actions.

Le transfert par quelque moyen que ce soit et quelques conditions que ce soit, ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de Commerce.

4 Les assemblées statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

8. Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société

La politique environnementale de GRAINES VOLTZ a pour but de répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans ce domaine, notamment des consommateurs qui sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits.

La politique de GRAINES VOLTZ s'articule principalement autour de deux axes : les emballages et les questions liées à l'agriculture.

- **emballages** : Pour GRAINES VOLTZ, le respect de l'environnement se manifeste par l'engagement de reprise des emballages des produits qu'elle commercialise auprès des professionnels. Les livraisons sont effectuées sur rolls, pour réduire les quantités d'emballages. Les caisses vides sont récupérées et réutilisées après nettoyage et désinfection par nos fournisseurs.

GRAINES VOLTZ participe aux collectes des emballages vides de produits Phytosanitaires (EVPP) organisées régulièrement par ADIVALOR.

- **constructions** : Notre bâtiment de Brain sur l'Authion répond aux exigences haute qualité environnementales (HQE). Ont aussi été mis en place des panneaux solaires pour l'eau chaude, sanitaire et le chauffage, des récupérateurs d'eau de pluie, un système de « lagunage » des effluents liquides.
- **agriculture** : L'Agriculture fournit l'essentiel des marchandises nécessaires à la commercialisation des produits de GRAINES VOLTZ. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, GRAINES VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits "bio" aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des "OGM", que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas.

Nos fournisseurs sont sensibilisés à la démarche environnementale (doubles écrans thermiques des serres, écrans verticaux ou d'ombrage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, utilisation d'auxiliaires biologiques, gestion optimisée des engrais et produits phytosanitaires).

- **consommation énergétique, ou d'eau** : Ces consommations sont peu significatives pour notre activité. GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse.
- **consommation d'eau** : GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse.
- **déchets** : Notre entreprise pratique systématiquement le tri de ses déchets.

Le tableau en annexe détaille les conséquences sociales et environnementales de la société GRAINES VOLTZ S.A..

Ces informations sociales et environnementales ont été vérifiées par le cabinet KPMG.

Un audit énergétique (article 8 de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012) a été établi au courant du dernier trimestre 2015, portant principalement sur la flotte de véhicules utilisés pour le déplacement de personnel, représentant plus de 65 % des dépenses énergétiques totales de la société. Cet audit propose des améliorations qui seront étudiées en comité de pilotage.

9. Autres propositions soumises au vote de l'Assemblée Générale

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le conseil d'administration, constatant que le mandat de Monsieur Christian VOLTZ, administrateur, arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle, nous vous proposons de renouveler ledit mandat pour une période de six années, laquelle expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **30 septembre 2021**.

Commissaires aux comptes

Connaissance prise du souhait de la société KPMG AUDIT ID, Commissaire aux comptes titulaire, et de la société KPMG AUDIT IS, Commissaire aux comptes suppléant, de transférer leurs missions respectives à la société KPMG S.A. et à la société SALUSTRO REYDEL, nous vous proposons la nomination de la société KPMG S.A., avec siège Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de la société SALUSTRO REYDEL avec siège Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote et de donner à vos administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Fait à Colmar, le 25 janvier 2016

Le Conseil d'Administration

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Serge VOLTZ
Président du Conseil d'Administration

VI. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de Contrôle Interne mises en place par la société **(Article L. 225-37 du Code de Commerce) Exercice clos le 30 septembre 2015**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce et à l'article R. 225-102 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de conseil, ainsi que de l'application des procédures de contrôle interne mises en place dans votre société.

Une attention toute particulière a été apportée au respect des points 3 et 4 du chapitre III "Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne". Ils ont été respectés pour l'élaboration des comptes sociaux de votre société, de ses filiales et des comptes consolidés.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

GRAINES VOLTZ est une société anonyme (S.A.) classique à Conseil d'Administration, cotée à Euronext Paris compartiment C depuis le 10 novembre 1998.

Membres du Conseil d'Administration

- Echéance du mandat

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- Serge VOLTZ 2019

Administrateurs

- Martine VOLTZ 2019
- Christian VOLTZ 2015
- Henri FUCHS 2017
- Géraldine VOLTZ 2018

Les mandats de Monsieur Serge VOLTZ et Madame Martine VOLTZ ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2014 ; celui de Monsieur Christian VOLTZ a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 mars 2010, celui de Monsieur Henri FUCHS a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 23 mars 2012 et celui de Madame Géraldine VOLTZ par l'Assemblée Générale du 22 mars 2013.

Le Président, Monsieur Serge VOLTZ, est également Directeur Général.

Notre société satisfait aux exigences de l'article L 225-17 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration puisque comportant le tiers de femmes.

Notre société, conformément aux préconisations AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, a ouvert, dès février 2006, son Conseil d'Administration à un administrateur indépendant, en la personne de Monsieur Henri FUCHS. Notre Conseil d'Administration n'a pas en revanche adopté, à ce jour, de code de gouvernance pour la définition de ses propres pratiques.

Depuis l'ouverture de l'exercice 2015, soit le 1^{er} octobre 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

28 janvier 2015 – 31 mars 2015 – 11 mai 2015 – 22 juin 2015 - 31 juillet 2015 – 28 septembre 2015

Pour principalement examiner et se prononcer sur les points suivants :

- Arrêté des comptes au 30 septembre 2014 ainsi que des comptes consolidés ; Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de cet exercice et les comptes consolidés ; Proposition de renouvellement du mandat des co-commissaires aux comptes ; Information financière et prévisionnelle ;
- Cautions bancaires ;
- Direction générale ;
- Examen de la situation au 31 mars 2015 ; Examen des comptes consolidés au 31 mars 2015 ;
- Comptes prévisionnels ;
- Conventions, représentation des filiales.

Les administrateurs sont convoqués à chaque réunion, par tout moyen s'assurant de leur présence. Outre l'ordre du jour, il est mis à leur disposition tout projet, études, documents leur permettant un avis approprié. Toutes explications leur sont fournies, à leur demande, par le Directeur Adjoint. L'administrateur indépendant bénéficie d'une attention particulière, notamment au regard de la fixation des rémunérations des dirigeants.

Code de gouvernement

Le Conseil a décidé de se recommander du Code de gouvernement AFEP-MEDEF qui peut être consulté sur le site www.afep.com.

Néanmoins, compte-tenu des particularités et singularité de la société, il a souhaité mettre en œuvre ce Code graduellement pour l'ajuster aux spécificités de l'entreprise au regard notamment de sa taille, de son positionnement et des informations divulguées. Ainsi, il souhaite que les points de ce Code soient mûrement réfléchis. Il précise à ce sujet que :

- ✓ Le conseil a retenu le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général,
- ✓ Le conseil est composé de 5 membres dont 2 femmes respectant ainsi le seuil de 20% retenu en matière de mixité,
- ✓ Aucun administrateur ne représente les salariés mais un administrateur cumule son mandat avec des fonctions salariées et une politique active d'octroi de stock-options ou d'octroi d'options d'achat d'actions aux salariés anime la direction de la société souhaitant une participation significative des salariés à l'actionariat.
- ✓ Un administrateur d'expérience, indépendant et dont les avis sont suivis a été nommé au sein du Conseil et permet un débat harmonieux et serein.
- ✓ Le Conseil n'a pas formellement constitué de comité quel qu'il soit, mais s'entoure d'avis expérimenté des partenaires de la société
 - Expert-comptable pour l'audit et la gestion d'entreprise
 - Banques pour les finances
 - Responsables d'activité pour la sélection et la commercialisation des semences et jeunes plants
 - Administrateur indépendant pour la rémunération des dirigeants, étant précisé que le Conseil communique sur l'ensemble de la rémunération de la direction constituée d'un salaire fixe et d'un avantage pour la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

En tout état de cause le Conseil n'a pas jugé utile la création de comités spécialisés, préférant se saisir directement des sujets abordés.

Toujours eu égard à la taille de la société, le Conseil ne juge pas utile pour le moment d'appliquer les autres points du Code de gouvernement de l'AFEP-MEDEF.

Le Comité de pilotage

La société a mis en place un comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général, composé :

- de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur
- des responsables de groupes de services.

Ce comité de pilotage se réunit régulièrement et a pour vocation :

- de réfléchir aux orientations stratégiques de notre société pour les proposer au Président Directeur Général puis de veiller à leur mise en œuvre,
- d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- d'analyser toute opportunité de croissance externe ou de partenariat et de la proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer, le cas échéant, la finalisation,
- de définir, préciser et contrôler les principales règles et procédures de fonctionnement de notre société,
- de coordonner toutes les activités de l'entreprise.

Rémunérations des dirigeants

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2008 a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants des sociétés cotées.

Néanmoins, le Conseil a souhaité continuer sa réflexion quant à l'application des recommandations de ce code de gouvernance sur le chapitre des rémunérations des dirigeants sociaux, en considération des particularités tant de la société que du groupe.

Monsieur Serge VOLTZ n'a perçu aucune rémunération des filiales de la société "GRAINES VOLTZ".

Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du président directeur général

La Direction de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Serge VOLTZ.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, conformément aux dispositions légales.

Conflits d'intérêts

A notre connaissance :

– il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels; à ce titre, les avis, le cas échéant de l'administrateur indépendant sont suivis avec la plus extrême attention.

– aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui pourrait avoir ou a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

Par déclaration du 21 décembre 2009, l'AMF a été informée de la conclusion, le 17 décembre 2009, par Monsieur Serge VOLTZ, les sociétés FLORENSIS et BALL HORTICULTURAL COMPANY et de salariés de la société GRAINES VOLTZ, d'un pacte d'actionnaires dont les principales clauses ont été publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org

Information et communications boursières

Notre société publie sur son site Internet www.graines-voltz.com onglet "Finances", les documents légaux à sa charge (rapport annuel, rapport du Président sur le contrôle interne,...).

Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des assemblées générales sont déterminées par le code de commerce et les statuts. Plus particulièrement, l'assistance, la représentation et les droits de vote sont fixés à l'article 12 des statuts ainsi qu'il est rappelé dans le rapport de gestion.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations visées à l'article L225-100-3 du code de commerce font l'objet, le cas échéant, d'une information appropriée dans le rapport de gestion.

Procédures de contrôle interne

1. Préambule

Les développements qui suivent intéressent principalement la société GRAINES VOLTZ et ses filiales françaises. Pour les filiales étrangères, les informations sont préparées sous la responsabilité de ces filiales, sensibilisées aux exigences de ces contrôles, par ailleurs adaptés aux particularités du pays concernés. Les services comptables, assurent une collaboration étroite avec les experts comptables locaux et le cas échéant avec les commissaires aux comptes locaux. Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales étrangères consolidées font l'objet, à minima d'un contrôle de cohérence et d'un audit annuel effectué par l'expert-comptable et/ou le commissaire aux comptes local. D'autre part, le dirigeant de chaque filiale s'engage sur la fiabilité et l'exhaustivité des informations comptables et financières élaborées et communiquées.

Il est précisé, par ailleurs, dans le rapport de gestion, le périmètre de consolidation.

a. Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Définition

Le contrôle interne implique l'application de l'ensemble des procédures mises en œuvre par la direction pour assurer dans la mesure du possible une gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des consignes sanitaires et environnementales
- le respect des consignes de sécurité
- le respect des politiques de gestion ou de réalisation
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la maîtrise des risques liés à l'activité de l'entreprise
- la prévention et la détection des fraudes
- la vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Organisation

Le contrôle interne est organisé au sein de tous les services et s'appuie sur des règles d'entreprise actualisées hebdomadairement par une lettre d'information électronique.

Le contrôle des filiales françaises est centralisé au siège à COLMAR et est effectué selon les mêmes méthodes et modalités que celles mises en place dans notre société. Des contrôles ponctuels sont effectués par les services centraux sur les filiales étrangères.

Limites du système de contrôle interne

Votre attention doit être attirée sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines de la distribution, dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

b. Modalités de préparation du présent rapport

Le présent rapport a été complété et amendé en comparaison de ceux des exercices précédents lors d'échanges de préparation associant :

- la Chef comptable
- le Directeur Adjoint et Responsable administratif et financier
- l'Expert comptable extérieur
- les Commissaires aux comptes
- le Président Directeur Général

Après consultation, le présent rapport a été rédigé par le Président Directeur Général, et présenté au Conseil d'Administration du 25 janvier 2016, lors de l'arrêté des comptes.

c. Rôle du président et du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions légales, structurantes, stratégiques, et prend connaissance de la vie de la société et de ses perspectives.

Le Président est chargé de présenter les dossiers, et après décision, est chargé de les appliquer.

Les décisions importantes découlant des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration sont le résultat de réunions, entretiens ou discussions régulières entre la direction générale et les membres du comité exécutif.

2. Gestion des principaux facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

Risque sanitaire

Le principal risque est le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières et produits achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente et pendant le cycle de production. Des contrôles exigeants et formalistes de qualité des semences sont régulièrement effectués dès l'entrée des marchandises et pendant la durée de leur conservation afin de restreindre son impact sur la qualité, donc la valorisation des stocks et son incidence sur les résultats. Nos fournisseurs, sensibilisés à ce risque veillent de leur côté à la livraison de produits de qualité saine et marchande.

Risque lié à la sécurité du travail

Les conditions de travail et les risques en découlant sont celles d'un siège social et d'un dépôt, et celles inhérentes à l'activité des commerciaux. De très nombreux salariés ont été formés au secourisme.

Risque environnemental

La politique environnementale de GRAINES VOLTZ a pour but de répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans ce domaine, notamment des consommateurs qui sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits notamment au regard de son « image ». GRAINES VOLTZ apporte ainsi un soin tout particulier au risque environnemental, paramètre important de l'image du groupe et moteur de son activité.

La politique de GRAINES VOLTZ s'articule principalement autour de deux axes : les emballages et les questions liées à l'agriculture.

- **emballages** : Pour GRAINES VOLTZ, le respect de l'environnement se manifeste par l'engagement de reprise des emballages des produits qu'elle commercialise auprès des professionnels. Les livraisons sont effectuées sur rolls, pour réduire les quantités d'emballages. Les caisses vides sont récupérées et réutilisées après nettoyage et désinfection par nos fournisseurs.

GRAINES VOLTZ participe aux collectes des emballages vides de produits Phytosanitaires (EVPP) organisées régulièrement par ADIVALOR.

- **constructions** : Notre bâtiment de Brain sur l'Authion répond aux exigences haute qualité environnementales (HQE). Ont aussi été mis en place des panneaux solaires pour l'eau chaude, sanitaire et le chauffage, des récupérateurs d'eau de pluie, un système de « lagunage » des effluents liquides.
- **agriculture** : L'Agriculture fournit l'essentiel des marchandises nécessaires à la commercialisation des produits de GRAINES VOLTZ. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, GRAINES VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits "bio" aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des "OGM", que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas.

Nos fournisseurs sont sensibilisés à la démarche environnementale (doubles écrans thermiques des serres, écrans verticaux ou d'ombrage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, utilisation d'auxiliaires biologiques, gestion optimisée des engrais et produits phytosanitaires).

- **consommation d'eau** : GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse.
- **déchets** : Notre entreprise pratique systématiquement le tri de ses déchets.

Risque climatique

Dépendante des conditions climatiques qui pourraient restreindre et limiter ses approvisionnements, Graines VOLTZ à depuis de nombreuses années diversifié tant ses services d'approvisionnement que ses gammes de produits pour permettre une réduction significative de l'impact des conséquences climatiques. Des efforts particuliers constants sont entrepris pour développer des offres élargies et désaisonnalisées.

Risque fournisseurs

Pour commercialiser ses produits, GRAINES VOLTZ fait appel à un réseau international de fournisseurs diversifiés et rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Cette diversification et ces partenariats permettent de sécuriser durablement l'impact du risque de nos approvisionnements. Grâce au système contractuel mis en place, GRAINES VOLTZ conserve le contrôle des semences et une totale indépendance économique.

Risque clients

La diversité de nos clients et le nombre restreint de clients importants, réduit très fortement le risque de diminution brutale de notre activité. Les responsables opérationnels mettent en place des solutions adaptées aux risques de non-recouvrement.

Risque de liquidité

La mise en place et le suivi des ressources financières diversifiées et adaptées en partenariat étroit avec nos banques, limite ce risque dont le détail figure à la note annexe n° 23 des comptes consolidés traitant des flux de trésorerie et de la dette nette.

GRAINES VOLTZ procède, compte tenu de la saisonnalité de son activité, à une revue spécifique régulière de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu au cours des 12 derniers mois, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

Assurances

Notre société a souscrit les assurances couvrant correctement les risques encourus par nos activités.

Litiges

Les litiges sont appréhendés en fin d'exercice au cas par cas. Le détail figure à la note annexe n° 19 des comptes consolidés.

En ce qui concerne les litiges commerciaux, un effort tout particulier est effectué tant par les services de stockage afin de veiller à la livraison de produits de qualité ainsi qu'au niveau des commerciaux s'assurant de la solvabilité des clients.

Risque de taux

Ce risque est détaillé à la note annexe n° 18 des comptes consolidés.

Autres risques

Outre les risques exposés ci-dessus, GRAINES VOLTZ appréhende également les risques suivants :

- Risques relatifs à l'environnement économique et politique des pays. Ce risque, pour une société de négoce de graines reste des plus limité car la société intervient dans un secteur de première nécessité pour les populations (alimentation).
- Risques relatifs aux stocks. Des audits renforcés des stocks (quantité, qualité) des sociétés du groupe sont menés chaque année.
- Risques relatifs aux actifs incorporels. Les services administratifs, l'expert-comptable et les commissaires aux comptes veillent au strict respect des règles en la matière.
- Risques relatifs à l'octroi de garantie au m². Ce risque est garanti car refacturé au client puis payé au fournisseur.

Audit énergétique

Un audit énergétique (article 8 de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012) a été établi au courant du dernier trimestre 2015, portant principalement sur la flotte de véhicules utilisés pour le déplacement de personnel, représentant plus de 65 % des dépenses énergétiques totales de la société. Cet audit propose des améliorations qui seront étudiées en comité de pilotage.

Le tableau en annexe du rapport de gestion détaille les conséquences sociales et environnementales de la société. Ces informations ont été vérifiées par le Cabinet KPMG.

3. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

a. Les acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général, qui a une compétence générale sur tous les éléments du contrôle interne et qui se réunit au moins une fois tous les deux mois ;
- le contrôle de gestion, dirigé par Christian VOLTZ, Directeur Adjoint et Responsable Administratif et Financier ;
- les Commissaires aux Comptes, par l'intermédiaire des textes et contrôles pouvant être pratiqués dans le cadre de leurs missions.

b. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle internes mises en place par la société

Risques sanitaires

- procédures d'échantillonnage, de prélèvements, d'analyses
- cahier des charges fournisseur-client

Risques liés à la sécurité du travail

- réunions (préparation, déroulement, suivi de la DUP et CHSCT)
- mises aux normes des matériels
- contacts fréquents avec le médecin du travail
- participation quasi-systématique du médecin du travail aux réunions du CHSCT
- formation, information du personnel
- affichage et procédures d'alertes

Risques de management

- gestion de trésorerie préparée par le service comptable et suivie par le Directeur Adjoint
- gestion des dossiers d'assurance
- gestion des marques
- gestion des contentieux

c. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

Organisation comptable

Le service comptabilité est centralisé au siège social. Pour les filiales françaises, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leurs cohérences, et prépare les dossiers d'arrêtés des comptes au 31 mars et 30 septembre, avant leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes. Pour les filiales étrangères, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leur cohérence intra-groupe, et compile les dossiers d'arrêtés des comptes pour leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Organisation financière

La gestion financière est centralisée au siège social.

Le traitement des encaissements est centralisé au siège social (virements, prélèvements, chèques et effets) des sociétés concernées.

Un prévisionnel de trésorerie est établi et régulièrement actualisé.

Le Directeur Adjoint s'assure de la régularité des règlements.

d. Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Organisation du système d'information

L'organisation du système d'information est centralisée au siège social tant au niveau des ressources matérielles qu'humaines.

Le site de Brain dispose des installations informatiques par le biais de lignes téléphoniques spécialisées et sécurisées. Une lettre d'information est diffusée hebdomadairement par voie électronique.

Organisation des ventes

Les factures de ventes sont établies par le service facturation. Cette facturation est totalement intégrée avec le progiciel comptable.

Organisation des achats

La fonction achats est décentralisée ; les factures d'achats sont toutes traitées par la comptabilité fournisseurs. Il n'existe pas d'interface entre les achats et la comptabilité. Les factures sont systématiquement vérifiées.

Sécurisation des systèmes informatiques

Les sauvegardes sont effectuées de manière quotidienne sur serveurs NASS, et par réplication de serveur en temps réel, un à Colmar, et l'autre à Brain sur l'Authion.

En cas de destruction des serveurs, les sauvegardes permettent de reprendre une activité normale sous un délai de 72 heures.

Organisation du contrôle budgétaire

Un budget annuel est établi sur les bases des prévisions commerciales et des plans de charges qui en découlent. De ces plans de charges sont établis les besoins de matières premières et d'emballages et sont planifiés l'approvisionnement et le transport des marchandises. Le budget de fonctionnement est établi par le service comptable, en relation avec les différents responsables.

De l'ensemble de ces éléments découle le budget annuel.

Ce budget est révisé à la fin du 1^{er} semestre de l'exercice social, sur la base notamment des comptes intermédiaires. De plus, les responsables commerciaux établissent des prévisions de ventes glissantes. De ces prévisions sont établis des résultats prévisionnels pour la société.

Après l'établissement de la situation semestrielle, il est fait un rapprochement entre le prévisionnel et le réalisé. Si des écarts significatifs sont constatés, il est recherché l'origine et la cause de ces écarts. Des corrections sont, le cas échéant, mises en place.

Par ailleurs, un contrôle budgétaire est effectué périodiquement ou ponctuellement par comparaison du réel par rapport au prorata du budget prévisionnel.

e. Suivi des engagements hors bilan et des litiges

Les engagements hors bilan et les litiges significatifs sont suivis par le Directeur Adjoint.

f. Contrôle des informations financières et comptables publiées

L'ensemble des informations financières et comptables publiées sont vérifiées par plusieurs personnes ou services de la société ou intervenants extérieurs (Président Directeur Général, Directeur Adjoint, Expert-comptable, Service Comptabilité).

-

A COLMAR, le 25 janvier 2016

Serge VOLTZ
Président Directeur Général

Annexe : Informations sociales et environnementales

Sauf mention contraire, les informations Responsabilité Sociétales et Environnementales (RSE) sont limitées à Graines VOLTZ SA qui comprend le siège de COLMAR, les sites de BRAIN SUR L'AUTHION et de MACON. Le périmètre RSE couvert exclut toutes les filiales du groupe Graines VOLTZ (1) ; du fait de l'absence de dispositif de reporting déployé au niveau des filiales. Le périmètre RSE représente environ 74% de l'effectif et couvre uniquement les activités de Graines VOLTZ SA (activités de conditionnement et de distribution). Par conséquent, les informations environnementales communiquées ne prennent pas en compte les impacts des activités des filiales du groupe (activités de production de semences et de plants horticoles et activité de distribution)

La période de reporting considérée porte sur l'exercice 2015 allant du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015. Pour l'exercice 2016, une des filiales françaises sera intégrée dans le périmètre RSE puis chaque année, une autre filiale française sera intégrée au périmètre de communication RSE.

(1) Brard Graines (F), Ball Ducretet (F), Iberia Seeds (SP), Graines VOLTZ Egypte, Topsem (AG), Saulais (F), Graines VOLTZ Turquie, SEMAPRO (Maroc), Les Gazons de France (F), BIGLER (Suisse), HOMARLYS (F) et PHYTOSEM (F)

INFORMATIONS SOCIALES

EMPLOI

Les contrats pris en compte pour l'ensemble des informations sociales sont les CDI, les CDD, le contrat de professionnalisation et les contrats saisonniers. Les salariés du site de MACON sont comptabilisés sur l'effectif de COLMAR. L'établissement enregistré à la MSA est indiqué à part. L'activité des salariés affiliés à la MSA est de la "Production semences".

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

GRAINES VOLTZ SA / REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE AU 30/09/2015										
	Dossier		Employé		Agent de maîtrise		Cadre		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
COLMAR										
18-29 ans	0	0	0	0	2	1	0	0	2	1
30-34 ans	0	0	1	0	0	2	2	2	3	4
35-39 ans	0	0	4	1	4	0	4	0	12	1
40-44 ans	0	0	2	2	2	0	0	0	4	2
45-49 ans	0	0	3	2	2	0	11	2	16	2
50-54 ans	0	0	0	2	0	0	0	2	2	2
55-59 ans	0	0	0	0	0	0	13	4	17	4
Plus de 60 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	10	5	10	10	40	18	60	27
BRAIN										
18-29 ans	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1
30-34 ans	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
35-39 ans	0	0	0	0	0	0	1	2	1	2
40-44 ans	1	0	2	0	2	0	0	0	3	0
45-49 ans	0	1	2	12	0	1	0	0	2	13
50-54 ans	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1
55-59 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 60 ans	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
TOTAL	1	1	5	12	2	3	1	2	9	16
SAULAIS / MSA										
18-29 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30-34 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35-39 ans	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
40-44 ans	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
45-49 ans	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
50-54 ans	0	0	1	0	0	1	1	0	2	1
55-59 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 60 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	4	0	0	1	1	0	5	1
TOTAL										
18-29 ans	0	0	0	0	2	1	0	0	2	1
30-34 ans	0	0	1	0	0	2	2	2	3	4
35-39 ans	0	0	4	1	4	0	4	0	12	1
40-44 ans	0	0	2	2	2	0	0	0	4	2
45-49 ans	0	0	3	2	2	0	11	2	16	2
50-54 ans	0	0	0	2	0	0	0	2	2	2
55-59 ans	0	0	0	0	0	0	13	4	17	4
Plus de 60 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	10	5	10	10	40	18	60	27

Embauches et licenciements	<p>41 embauches dont 15 hommes et 26 femmes (saisonniers inclus) - 57 départs (27 hommes et 30 femmes) saisonniers inclus. Il faut souligner la particularité de l'activité qui fait que nous recrutons des saisonniers pour une durée allant de 1 mois à 8 mois maximum. Les contrats pris en compte sont les CDI, CDD et les contrats saisonniers.</p> <p>Particularité : si un saisonnier est rentré ou sorti à plusieurs reprises au sein de Graines VOLTZ SA, la méthode prise en compte veut qu'il ne sera décompté qu'une fois. Il n'y a eu aucun licenciement sur l'exercice 2015.</p>
Rémunérations et leur évolution	<p>Le montant total de la masse salariale s'est élevée à 8 496 847,21€ au 30/09/2015 contre 8 487 762,61 € pour l'exercice précédent soit une hausse de 0.11%. Les salariés bénéficient d'un contrat de participation aux résultats.</p>
ORGANISATION DU TRAVAIL	
Organisation du temps de travail	35 heures sauf aménagements particuliers
Absentéisme	<p>L'absentéisme de l'exercice est de 2,35%</p> <p>Précisions méthodologiques : La définition retenue pour le calcul du taux d'absentéisme est la suivante : "Heures d'absence pour maladie, accidents du travail, maladies professionnelles et invalidité" / "Heures théoriques travaillées".</p>
RELATIONS SOCIALES	
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Réunion mensuelle de la Délégation Unique du Personnel (DUP) et diffusion des comptes rendus dans la Lettre d'Information (LI) hebdomadaire.
Bilan des accords collectifs	<p>Un Contrat de Génération a été signé en mars 2015 et envoyé à la DIRECCTE. Les parties signataires à l'accord (les membres de la DUP et la Direction) réaffirment leur volonté de garantir l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi de tout travailleur quel que soit son âge et son niveau de qualification en favorisant la transmission des savoirs et des compétences entre ces derniers.</p> <p>Il tend également à assurer la réalisation des objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et de mixité des emplois ainsi que d'égalité d'accès à l'emploi dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'embauche et durant le déroulement de carrière.</p>
SANTE ET SECURITE	
Condition de santé et de sécurité au travail	<p>Visite médicale d'embauche obligatoire puis visite médicale tous les 2 ans sauf cas particuliers. Pour les commerciaux, affiliation directe auprès des médecins du travail de leur lieu de résidence. Sécurité au travail : sur chaque site, des Sauveteurs Secouristes du Travail sont formés et présents pendant les heures de travail (COLMAR : 4 SST - BRAIN : 12 SST - MACON : 2 SST - COMMERCIAUX : 1 SST). De plus, conformément à la loi 2011-867 du 20/07/2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, 3 correspondants CHSCT se sont portés volontaires (COLMAR : 1 - BRAIN : 1 - MACON : 1). Site de Brain : formations de personnes à la manipulation d'extincteurs et à l'évacuation du site.</p>
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Aucun accord n'a été signé. Ils sont en cours de signature.
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	<p>0 accident du travail, soit un taux de fréquence et un taux de gravité de 0. Il y a une maladie professionnelle qui a été acceptée par la CPAM. Il convient de préciser que même si presque 1/3 de l'effectif de Graines VOLTZ sillonne la France et le monde en voiture, aucun accident de travail n'est à déclarer. Les accidents du travail éventuellement déclarés concernent principalement les contrats sous contrats saisonniers.</p> <p>Le taux de gravité des maladies professionnelles est de 6,8%.</p> <p>Précisions méthodologiques : Les heures travaillées retenues pour le calcul du taux de gravité des maladies professionnelles sont les heures théoriques travaillées. Les jours d'arrêt pris en compte dans le calcul sont comptabilisés en jours ouvrés.</p>

FORMATION	
Politiques mises en oeuvre en matière de formation	Chaque salarié bénéficie, à sa demande ou à la demande de son responsable, d'une formation la plus adaptée à son poste de travail et à son évolution professionnelle au sein de la société. Au cours de l'entretien professionnel de fin d'année puis tout au long de l'année chacun peut demander une formation. Un point est effectué par le service Ressources Humaines de l'ensemble des demandes, puis les demandes sont soumises pour accord aux membres du Comité de Pilotage et un Plan de Formation est mis en place. Les salariés sont informés individuellement de l'accord ou des réserves émises pour leur demande.
Nombre total d'heures de formation	<p>Pour l'exercice 2015, 1 247 heures de formation ont été effectuées et prises en charge (y compris les dossiers commencés en 2014).</p> <p>Précisions méthodologiques : Toutes les catégories de personnel ont bénéficié de formation. Les formations prises en compte sont les formations de plus de 7 heures. Concernant les formations dispensées à cheval sur deux exercices, l'ensemble des heures effectuées est comptabilisée sur l'exercice durant lequel la formation est clôturée. Les heures d'anglais inscrites sont les heures prévues et facturées par l'organisme de formation. Les heures réelles effectuées peuvent être légèrement supérieures car Wall Street s'engage à fournir le nombre d'heures nécessaires afin que le stagiaire puisse atteindre le niveau convenu.</p>
EGALITE DE TRAITEMENT	
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été rédigé en 2012, 2013 et 2014. Ce document reprenant les 3 années est à l'étude auprès des membres de la Direction ainsi que des membres de la Délégation Unique du Personnel.
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	2 salariés handicapés bénéficient de CDI, 1 saisonnière revient régulièrement. Une salariée handicapée bénéficie du télétravail depuis son domicile.
Politique de lutte contre les discriminations	Offres d'emploi : respect de la loi - recrutement : respect de la loi sans distinction de sexe, de religion, d'âge. Affichage des textes de Loi et application de ceux-ci sur chaque site
PROMOTION ET RESPECT STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES	
Au respect de la liberté d'association et du droit négociation collective	En conformité avec les valeurs des Droits de l'Homme, de la convention collective dont dépend la société et du Règlement Intérieur mis en place.
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé et obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Organisation sur les questions environnementales : veille réglementaire par les responsables de site et leur collaborateur. Entreprise agréée et certifiée pour la vente de produits phytosanitaires à destination des professionnels. Des salariés possèdent le certiphyto opérateur, conseil et mise en vente. Les questions en lien avec l'environnement sont placées sous la responsabilité du Directeur du site BRAIN (Jean Luc PAULET), de l'intendant (Guillaume LEROY) et de responsables de process du site (les responsables de service du site de BRAIN). L'entreprise est alertée des évolutions réglementaires à venir notamment par le réseau UFS (Union Française des Semenciers).
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Sensibilisation en matière d'impression des documents - de tri sélectif (papier - plastique - autres déchets) - Affichage dans les zones à risque des règles de sécurité à observer - BRAIN : bennes de tri sélectif + containers poubelles plastiques et containers boîtes métalliques et ordures méga-nères. Site de BRAIN : formation CERTIPHYTO de toutes personnes manipulant des produits phytosanitaires.
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Le Groupe ne dispose pas de sites classés ICPE. Site de COLMAR : pas de risque de pollution car c'est un site administratif - BRAIN : respect des différentes réglementations, risque de pollution très limité par la nature de l'activité industrielle. Risque extrêmement faible car les déchets sont isolés et stockés séparément (déchets en cuves étanches double paroi et identifiées). Les poussières de traitement sont récupérés par une unité d'aspiration spécifique évitant tout rejet extérieur. De plus, deux recherches annuelles de fuites de liquides frigorigènes sont effectuées dans le cadre de la maintenance de nos équipements frigorifiques. Pour le site de MACON, il n'y a aucun risque environnemental car il s'agit uniquement d'un dépôt de transit de préparation de commandes. Etant donné la nature des produits, rien n'est déballé. Des extincteurs sont mis en place et régulièrement contrôlés par un organisme agréé (groupe SVB), Un document Unique de Prévention et d'Evaluation des Risques est rédigé et mis à jour par la société BREWEL, le locataire principal du dépôt.
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux dans un litige en cours	Graines VOLTZ n'a aucune raison de provisionner comptablement ce risque.
POLLUTIONS ET GESTION DES DECHETS	
Mesure de prévention, de réduction, ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	COLMAR : Le site n'est pas un site de production, de ce fait, COLMAR ne génère pas de déchets de manière significative - BRAIN : Respect des produits et doses maximales autorisés de fongicides en traitements de semences. Déchet chloré (javel) issu du lavage de graines stocké en cuve hermétique puis évacué par un prestataire agréé. Le rejet des eaux usées ne correspond qu'à la seule consommation des eaux de lavage (toilettes et éviers de cuisine du site). Des essais avec des fournisseurs sont envisagés avec d'autres méthodes de désinfection que l'hypochlorite de sodium.
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	COLMAR : Ramassage hebdomadaire des déchets par des entreprises spécialisées à destination d'un centre de tri. BRAIN : Tri sélectif en place avec le recyclage du carton via un contrat de collecte (5 tonnes/an), présence de containers spécifiques pour le tri des plastiques, papiers et boîtes métalliques. Déchets chlorés enlevés par un prestataire agréé. Déchets contenant des fongicides (semences réformées, eaux de rinçage, gants jetables, ...) stockés dans différents contenants adaptés et identifiés, enlèvement par un prestataire agréé. Opérateurs réalisant les traitements de semences disposant d'équipements de protection individuels adaptés (masques avec cartouches, combinaisons, gants, chaussures spécifiques). Les palettes en bois de format non Europe précédemment destinées à la destruction sont maintenant stockées et reprises par un prestataire spécialisé qui les revalorise.
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	COLMAR : Néant - BRAIN : Document Unique de Prévention des Risques : prise en compte des problèmes de bruit dû à la centrale d'aspiration des poussières : mise en place de silencieux.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	
Consommation d'eau, et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	<p>COLMAR et BRAIN : réseau de la ville, pas de prélèvement en milieu naturel. BRAIN : eau de qualité irrigation utilisée pour l'arrosage en complément de l'eau de récupération de pluie. La consommation d'eau sur l'exercice sur les sites de COLMAR et BRAIN (hors site de MACON) est de 3 913 m³. Les consommations d'eau et d'énergie sont reportées sur la période de facturation qui peut être en décalage avec l'exercice comptable, le décalage de la période de reporting n'excédant pas un trimestre.</p> <p>Précisions méthodologiques : En cas de données manquantes (non réception de la facture dans les délais du reporting), la valeur 2014 a été comptabilisée par défaut.</p>
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	<p>L'entreprise achète des lots de semences potagères et florales, vérifie la qualité des marchandises reçues selon ses procédures d'agréeage. En fonction des résultats d'analyses et des marchés de destination, les lots peuvent être transformés (triage divers, calibrage, désinfection, prégermination, enrobage, pelliculage, ...) puis conditionnés et expédiés. Nous sommes d'accord pour communiquer à moyen terme sur des données tels que nos quantités d'emballage.</p>
Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	<p>Site de BRAIN : équipé de 700 m² de panneaux photovoltaïques ; la production d'électricité revendue à EDF est de 53 461 kwh ; cette production est autant de kwh que Graines VOLTZ fournit à d'autres usagers. Le bâtiment HQE : Récupération des eaux pluviales, production d'eau chaude solaire, traitement des eaux souillées par lagunage. La consommation totale de gaz sur l'exercice pour les sites de COLMAR et BRAIN (hors site de MACON) est de 7 594 m³ et la consommation d'électricité pour les sites de COLMAR et BRAIN s'élève pour l'exercice à 698 433 kwh.</p> <p>Les quantités de carburant consommées par les déplacements en voiture des commerciaux est de 228 715 litres.</p>
<i>Utilisation des sols</i>	<p>Graines VOLTZ S.A. se limite à des bâtiments tertiaires, un entrepôt (MACON) et un site industriel (BRAIN). Le traitement de semences réalisé sur le site de Production de semences de BRAIN permet de limiter le recours aux produits phytosanitaires en cours de culture.</p>
CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Rejets de gaz à effets de serre	<p>Parc automobile : l'entreprise privilégie l'achat de véhicules hybrides quand cela est possible - Participation au challenge "Au boulot à vélo" (3ème place en 2011 et 2ème place en 2012). La somme globale de rejet des gaz à effet de serre est de 798 625 kgCO₂ ; cette somme comprend les émissions liées aux consommations de gaz, d'électricité ainsi que la consommation de carburant par les véhicules de société.</p> <p>Précisions méthodologiques : Les facteurs d'émissions retenus pour le calcul proviennent de la base carbone de l'Ademe.</p>
Adaptation aux conséquences du changement climatique	<p>L'entreprise ne devrait pas être directement impactée par le changement climatique avec son activité de distribution. Néanmoins nos fournisseurs et clients le seront davantage, il est probable que les marchés et les produits évoluent en conséquence à terme (zone de production de semences, variétés/espèces adaptées au climat, ...).</p>
PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	<p>BRAIN : Espaces verts avec mise en place de mélanges fleuris, plantation de haies et de nombreuses variétés fruitières. Graines VOLTZ participe à la préservation des sols et à la diversité des espèces par l'achat de produits éco certifiés donc non traités par des insecticides ni de pesticides.</p>

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	
En matière d'emploi et de développement régional	Aucune action particulière n'est réalisée
Sur les populations riveraines ou locales	Aucune action particulière n'est réalisée
RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES	
Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	BRAIN : visites possibles sur demandes de l'outil de production pour des groupes scolaires de formation agricoles. "Aucune action particulière n'est réalisée, exceptées des visites possibles, Etc.".
Actions de partenariats ou de mécénat	Musée UNTERLINDEN COLMAR + Association Action Positive pour Haïti + collecte des bouchons des bouteilles d'eau pour les remettre à une association pour les enfants malades. Collecte des piles usagées afin de les remettre à Mondial RELAY qui fera un don à l'AMF Téléthon pour chaque pile collectée.
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Le principal fournisseur de jeunes plants a obtenu la certification environnementale MPS-A. Les transporteurs ont signé une charte de diminution des gaz à effet de serre.
Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	L'activité de Graines VOLTZ fait que nous ne sous-traitons pas. Cf thématique ci-dessus concernant la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs de leur responsabilité sociale et environnementale.
LOYAUTE DES PRATIQUES	
Actions engagées pour prévenir la corruption	Société cotée en bourse contrôlée par un cabinet d'expertise comptable indépendant et deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants 2 fois par an. Les bilans semestriels et annuels ainsi que toute information d'événements conséquents sont publiés auprès de l'AMF
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	La Société Graines VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits "bio" aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des "OGM", que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas. Nos fournisseurs sont sensibilisés à la démarche environnementale (doubles écrans thermiques des serres, écrans verticaux ou d'ombrage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, utilisation d'auxiliaires biologiques, gestion optimisée des engrais et produits phytosanitaires).
AUTRES ACTIONS ENGAGEES, AU TITRE DES INFORMATIONS SOCIETALES, EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME	
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Offre de graines à l'association Action Positive dans le but de créer des "potagers" en Haïti afin d'aider leur développement dans le domaine agricole.

VII. **Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Graines Voltz S.A. pour l'exercice clos le 30 septembre 2015.**



RSM SOGEX
50, avenue d'Alsace
68027 Colmar Cedex
France



KPMG AUDIT ID
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

Graines Voltz S.A.

Rapport des commissaires aux comptes,
établi en application de l'article L.225-235
du Code de commerce, sur le rapport du
Président du Conseil d'Administration de
la société Graines Voltz S.A.

Graines Voltz S.A.

Siège social : 23 Rue Denis Papin - 68000 Colmar

Capital social : €1 370 000

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Graines Voltz S.A.

Exercice clos le 30 septembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

29 janvier 2016

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Colmar, le 29 janvier 2016

RSM SOGEX



Jean-Michel COUCHOT
Associé

Schiltigheim, le 29 janvier 2016

KPMG Audit ID



Pascal MAIRE
Associé



Olivier FRANK
Associé

VIII. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés



RSM Sogex
50, avenue d'Alsace
68027 Colmar Cedex
France



KPMG AUDIT ID
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

Graines Voltz S.A.

Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Graines Voltz S.A.

Siège social : 23 Rue Denis Papin - 68000 Colmar

Capital social : €1 370 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

29 janvier 2016

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention et engagement suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée

Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général de votre société et Président de la société Ball Ducrettet, filiale de la société Graines Voltz S.A.

Nature

Convention d'assistance en matière de communication, marketing, de recherche et de développement. Cette convention s'inscrit dans un souci de bonne gestion et de l'intérêt du groupe.

Modalités

Votre société a comptabilisé dans les comptes clos au 30 septembre 2015 une charge d'un montant de 74 877,80 euros au titre de la convention d'assistance en matière de communication, marketing, de recherche et de développement.

Colmar, le 29 janvier 2016

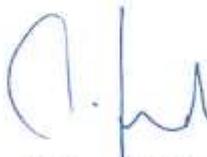
RSM SOGEX


Jean-Michel COUCHOT
Associé

Schiltigheim, le 29 janvier 2016

KPMG Audit ID


Pascal MAIRE
Associé


Olivier FRANK
Associé